BULLETIN DU CENTRE D'ÉTUDES DE RAMBOUILLET ET DE SA FORÊT

Affilié à France-Nature-Environnement
Siège social : C. M. L. 50, rue du Muguet
78120 Rambouillet
Téléphone : 06 71 24 75 21
courriel : cerf78@wanadoo.fr
site : http://www.cerf78.fr

Prix : 7 euros (+ port)

N°27
Janvier 2012

Directeur de la Publication
Edouard Dieu

Réalisation
Bernard Cauchetier

ISSN : 1269 – 1054

Imprimé par
GRAPHIC TRAPPES

Dépôt légal : 1er trimestre 2012

La reproduction partielle ou totale de ce bulletin
(textes et illustrations)
est subordonnée à l'autorisation du Directeur de la Publication.

Prix au numéro 7,00 Euros (+ port)

Couverture : Aquarelle de Claudie BATSCH-

SOMMAIRE

	Page
- Sommaire …….….	*1*
- Éditorial, par **Jean-Claude SULPICE**……...……..	*2*
- Histoire du haras du Parc-d'en-Haut, par **Michel Jack MASSON**…..	*3*
- La Réserve biologique dirigée du Parc-d'en-Haut, par **Bernard CAUCHETIER** ……..……...	*5*
- Quelques extraits du livre de bord du Parc-d'en-Haut entre le 27/09/2001 et le 11/06/2008, par **Jean-Claude SULPICE**	*8*
- Les jardiniers du Parc-d'en-Haut, par **Louis MANCHE**……..	*10*
- Quelques lichens au Parc-d'en-Haut, par **Didier CHAGOT** ……...	*12*
- Les oiseaux du Parc-d'en-Haut, par **Christian LETOURNEAU**…..….	*15*
- L'Effraie des clochers *Tyto alba* et les petits mammifère à la maison forestière du Parc-d'en-Haut, par **Alain PERNOT** …….	*18*
- Les renardeaux du Parc-d'en-Haut en 2007 et 2008, par **Alain PERNOT**……...	*23*
- Les différents statuts de protection, par **Patrice GOUDIN** ……..	*28*
- Nos quatre saisons en proverbes et dictons (II), par **Alain PERNOT** .	*34*
- Poème : Le Parc-d'en-Haut, par **SIRIGI** ……...…..	*35*

ÉDITORIAL

Jean-Claude SULPICE

Pour quiconque a l'occasion de passer ou de séjourner au Parc-d'en-Haut, l'impression majeure qu'il en retient est celle de pénétrer dans un lieu à part, à l'écart du monde, un peu magique, avec une dimension temporelle différente. Au Parc-d'en-Haut, on a le temps. La civilisation, le bruit, les voitures, tout notre quotidien reste à l'extérieur, derrière cet immense portail qui transforme le lieu en une sorte de « jardin clos ». Personnellement, j'ai l'impression de retourner chez ma vieille grand-mère qui n'avait pas encore l'eau ou l'électricité…

On pourrait également comparer le Parc, avec son enceinte, à une forteresse ou à un lieu saint, mais c'est plutôt le sentiment d'aller « sur » ou « dans » une île (isola en latin) qui serait le plus fort. Il nous faut franchir un « Gois », la petite route qui nous mène à l'île, lorsque « la marée le permet », soit lorsque les barrières sont ouvertes. Avec la pensée, comparable à celle que nous avons lorsque l'on fait une excursion sur une île : nous sentons bien que l'on est prêt à y passer quelques heures, quelques jours pour certains, mais l'on s'interroge profondément sur le pourquoi on ne pourrait y vivre plus longtemps. Est-ce l'inconfort ? L'électricité, on s'en passe, l'eau courante de même, alors…

Non, comme dans une île, c'est peut-être la crainte de l'isolement qui fera que nous repasserons le « Gois » à la prochaine marée. Mais nous garderons un sentiment d'apaisement et prévoirons déjà le prochain chantier, la prochaine réunion, la prochaine fête des adhérents ou la prochaine sortie découverte qui nous donnera l'occasion de replonger dans cette ambiance.

Le CERF, une petite association d'amoureux de la nature, se préoccupe beaucoup de la conservation d'une nature authentique avec toute sa diversité biologique. Au PDH, le CERF s'évertue à contenir l'expansion de la végétation et à maintenir ce petit patrimoine que représentent les maisons et tout cet environnement nous rappelant que, dans le passé, on vivait ici et c'est avec un peu de nostalgie que les « volontaires » retroussent leurs manches et maçonnent, réparent toiture et gouttières, fauchent, élaguent, réparent la bonde de la mare, etc. Les naturalistes du CERF effectuent également des inventaires des espèces animales et végétales présentes, ce qui permet de suivre leur évolution dans le temps, au sein de ce site classé « réserve biologique dirigée ».

Le PDH, c'est aussi l'un des nombreux éléments reliant le CERF à l'ONF, l'ONF nous « louant », sur la base d'un bail précaire, la maison et le parc. Cet avantage pourrait se traduire en conflit d'intérêts communément désigné par l'expression « attacher les chiens avec des saucisses ».

En tout état de cause, nos désaccords en rapport avec la gestion sylvicole pratiquée par l'office ne trouveront pas de solutions dans une incrimination majeure et exclusive des personnels officiants. Au contraire notre sentiment, proche de la schizophrénie, nous pousse à la fois vers une nécessité de défendre ce « grand service public », on aurait tendance à dire « qu'était l'ONF», et la volonté d'infléchir les pratiques sylvicoles vers une gestion plus compatible avec le maintien de la biodiversité et des paysages, conservant à la forêt un véritable rôle « d'amortisseur psychologique » pour le public.

Cette problématique s'inscrit dans une grande restructuration de ce que l'on appelle « les services publics », restructuration dont nous ne pourrons éviter de nous préoccuper si nous souhaitons conserver les bénéfices de ces services.

Ainsi, le PDH et le CERF semblent liés pour « toujours » et l'un sans l'autre, ils perdraient une partie de leur identité et de leur histoire respectives.

HISTOIRE DU HARAS DU PARC-D'EN-HAUT

Texte : Michel Jack MASSON

S'il y a un Parc-d'en-Haut, y avait-il un Parc-d'en-Bas ? Eh bien oui, même si ce dernier est pratiquement oublié, il a existé. Mais voyons plutôt l'histoire de cette maison forestière dite « du Parc-d'en-Haut ».

Il nous faut plonger dans l'histoire de France. Ce parc est situé dans le massif forestier de Rambouillet qui ne s'est pas toujours appelé ainsi. Il y avait tout d'abord la « forêt d'Yveline » que Pépin le Bref donna en 768 à l'abbaye de Saint Denis et qui passa dans le domaine royal avec Hugues Capet (fils d'Hugues le Grand, duc de France et abbé de Saint Denis et de Saint Germain des Prés, qui fit confusion des biens des abbayes et de son patrimoine personnel). Elle s'appellera ensuite « forêt de Saint-Léger » lorsque le roi Robert II le Pieux se fit construire un château en ce lieu. Puis, sous les Montfort, elle deviendra « forêt de Montfort » pour finalement prendre le nom de « forêt de Rambouillet » lorsque le comte de Toulouse fera l'acquisition de Rambouillet (à noter que la partie de cette forêt vers Saint Benoît - Rochefort se nomme toujours « forêt des Yvelines »).

Les Montfort, en charge de cette région durant quatre siècles, ont établi, au XIe siècle, la coutume dite « de Montfort » et géré cette forêt comme une propriété personnelle. Guillaume de Hainaut, tige des Montfort, baron et gruyer de l'Yveline, sera le promoteur de l'embryon de l'ONF actuel (Philippe le Bel créera, en 1291, le corps des Maîtres des Eaux et Forêts).

En ce temps, les seigneurs et grands du royaume passaient le plus clair de leur temps à guerroyer et avaient grand besoin de chevaux de combat (les croisades furent grandes consommatrices de chevaux). Se développèrent alors des élevages privés, encouragés par le roi qui y trouvait son compte.

Puis le château de Saint-Léger fut attribué en 1570 au duc d'Anjou qui créa le « haras de Saint-Léger ». Celui-ci devint très vite le plus beau haras de France avec 100 cavales et 15 étalons. Quelque 80 poulains y naissaient chaque année. Le haras comprenait deux parcs : le Parc-d'en-Haut (grand chemin de Montfort) et le Parc-d'en-Bas (chemin de Condé). Dans le premier, on mettait les jeunes chevaux dès 3 ou 4 ans, et dans le second (au Planet actuel), les cavales et les étalons. Il y avait à cette époque un personnel important au haras de Saint-Léger : un grand écuyer, un aumônier, six gardes de haras, deux palefreniers et leurs aides, des maréchaux de forge, un médecin, des officiers, un chirurgien, un apothicaire, un taupier et plusieurs officiers du roi. Le grand écuyer était M. Garsault.

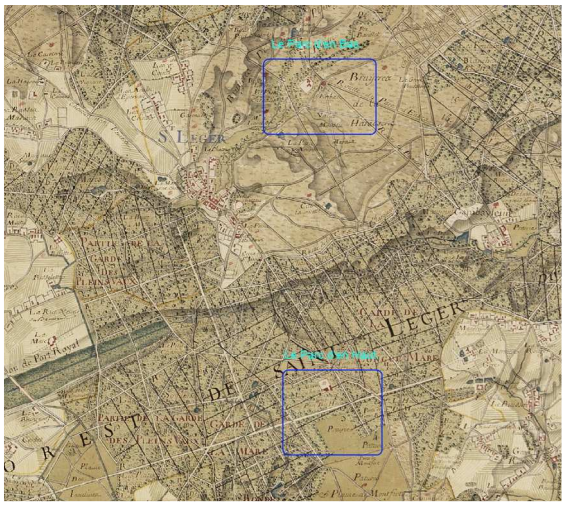

Le haras de Saint-Léger

Certes, l'institutionnalisation de l'élevage équin a toujours été un enjeu important en raison de ses répercussions militaires. Jules César lui-même s'était déjà penché sur la qualité des chevaux gaulois, puis ce fut Clotaire 1er au VIe siècle, avant que Charlemagne au VIIIe siècle ne décide par ses capitulaires que « *tous les poulains de l'année devront être vus* ». Le roi Henry IV avait diligenté une enquête afin d'établir des haras. En 1639, sous Louis XIII, un mémoire préconisait l'établissement de haras pour l'élevage de chevaux, mais il s'agissait là essentiellement d'une préoccupation financière : il fallait mettre fin à l'achat de chevaux à l'étranger (Espagne, Allemagne, Barbarie). Ce fut Colbert qui créa l'administration des haras de France suite à un arrêt du conseil du roi Louis XIV du 17 octobre 1665. Les grands principes en furent : *la répartition sur le territoire d'étalons royaux confiés à des gardes-étalons, l'approbation des étalons privés et les encouragements aux jumenteries.*

Mais revenons au haras de Saint-Léger. Tout au long du XVIIe siècle, il eut une grande importance avec environ 600 bêtes. De nombreuses juments barbes (chevaux berbères) achetées au bey Moulay Ismail pour leur qualité, y sont mises à la reproduction.

Le haras de Saint-Léger, trop encastré en forêt et gênant le duc de Chevreuse, voit son déclin arriver : les écuries seront transférées du Parc-d'en-Haut vers le Parc-d'en-Bas, puis, après la création du haras du Pin en Normandie le 27 mars 1715, elles y seront définitivement transportées en 1730, après que Louis XIV eut envisagé un temps de les installer dans le parc de Rambouillet.

Vendus à la ville de Montfort-l'Amaury, puis utilisés comme ferme d'élevage de vaches, les bâtiments du Parc-d'en-Haut deviendront maison forestière au XVIIIe siècle. Confort obligeant (pas d'eau courante ni électricité), ils seront laissés à l'abandon, promis à une démolition, menaçant ruine faute d'entretien.

Vue aérienne du Parc-d'en-Haut – IGN 2008

Vint alors le 19 novembre 1979... Quelques compères écologistes se réunirent et portèrent sur les fonds baptismaux une association ayant pour but affirmé l'étude de Rambouillet et de sa forêt, afin de lutter contre la menace sérieuse d'un projet de stockage de gaz sous la forêt de Rambouillet. Le CERF (Centre d'Études de Rambouillet et de sa Forêt) était né.

Dès 1978, avant même la création du CERF, Stéphane Rossi avait entamé diverses démarches afin de créer un relais nature sur le massif de Rambouillet. Très rapidement, le Parc-d'en-Haut est identifié comme étant le site le plus approprié (éloigné du réseau routier, jardin d'un hectare clos de murs). À cette époque, il était voué à la démolition, car n'ayant ni l'eau courante ni l'électricité, il n'était pas conforme à l'accueil du personnel forestier.
Dans les statuts du CERF apparaît clairement qu'un des buts premiers de l'association est de développer un relais nature associé à un gîte d'étape.
En 1982, la direction régionale de l'ONF autorise le CERF à monter son projet et à pénétrer dans les lieux.
Concurrencé par un nouveau projet amené par Patrick Ségal « *L'homme qui marchait dans sa tête* » et le maire de Saint-Léger-en-Yvelines de l'époque, et malgré un soutien important de la part de diverses structures et personnalités, le premier projet du CERF n'aboutira pas.
En 1992, le CERF est officiellement autorisé à occuper l'ensemble des bâtiments du Parc-d'en-Haut et le terrain inclus, à l'exception de la grange. Cette même année, l'association redéfinit son projet et souhaite créer un lieu de mémoire (documentation, bibliothèque, archives), une structure d'accueil, de rencontres et d'information, un lieu d'études, de formation et d'expérimentations (centrés sur l'écosystème forestier). Ce projet, bien qu'avancé, demeure au point mort, toujours faute de financement.
En 1998, un quatrième projet apparaît. Patrick Ségal et le maire de Saint-Léger-en-Yvelines soumettent à l'ONF et au CERF l'idée d'un accueil d'enfants à mobilité réduite, dans le but de leur faire découvrir la nature et la forêt. Dans ce projet, la grange serait reconstruite et viabilisée pour l'accueil des jeunes. Le centre d'accueil et d'études de la forêt se doublerait-il d'une structure d'accueil des jeunes enfants à mobilité réduite ?
À ce jour, ces projets sont au point mort, mais le CERF a offert seconde vie aux bâtiments du Parc-d'en-Haut. À l'exception de la grange, ils n'ont pas été rasés et sont entretenus régulièrement par une équipe du CERF qui, chaque samedi, consacre, quelle que soit la météo, ses efforts dans la bonne humeur et une franche camaraderie, à l'entretien du site et des bâtiments.

Pour clore cette petite histoire du Parc-d'en-Haut, je dirai que ce lieu se trouve dans la paroisse de Montfort-l'Amaury sur le plan d'intendance de 1777, alors qu'il figure dans la commune de Saint-Léger sur le cadastre dit « de Napoléon » de 1830. Bien sûr, entre les deux relevés, il y a eu la révolution de 1789.

LA RÉSERVE BIOLOGIQUE DIRIGÉE DU PARC-D'EN-HAUT

Texte : Bernard CAUCHETIER

LES RESERVES DOMANIALES DU MASSIF DE RAMBOUILLET

L'aménagement forestier de la forêt domaniale de Rambouillet, arrêté en 1986, prévoyait la mise en place de 576 ha de Réserves biologiques domaniales. Elles ont été créées officiellement par arrêté ministériel du 7 décembre 1988. Il s'agit de « réserves dirigées », c'est-à-dire de réserves gérées pour maintenir et favoriser des espèces ou des milieux rares ou menacés. Ces réserves, au nombre de 20, ont été délimitées suite à différents travaux, et tout particulièrement les synthèses botaniques et de phytosociologie[1] de BOURNERIAS (1972).

Dès 1988 Jean-Paul WIDMER, chef de la division ONF de Rambouillet, se donne comme priorité de mettre en place, pour guider la gestion des réserves, un comité scientifique. Ce comité est constitué de scientifiques et naturalistes choisis pour leur connaissance du massif. Il se réunit pour la première fois fin 1989. Présidé par une personnalité extérieure à l'ONF[2], ce comité a un rôle uniquement scientifique. Indépendant, il est purement consultatif. Il mène ou oriente des études et conseille sur la gestion des milieux pour la conservation et le développement des espèces et habitats pour lesquels les réserves ont été créées. L'originalité de ce comité restreint, à vocation purement scientifique et présidé par une personnalité indépendante de l'ONF, en a garanti la stabilité et l'efficacité.

LA RBD DU PARC-D'EN-HAUT

Parmi ces 20 réserves figure le Parc-d'en-Haut, sur une surface de 4,46 ha. Stéphane ROSSI, l'un des fondateurs du CERF, logeait, depuis 1982, dans la maison forestière du Parc-d'en-Haut, où le CERF souhaitait mettre en place un centre d'études et d'accueil sur la forêt. Aussi lors de la création des RBD, celle du Parc-d'en-Haut est-elle justifiée par son intérêt pédagogique.

Suite aux observations et travaux du CERF, dès la mise en place du comité scientifique, l'objectif de la RBD du Parc-d'en-Haut est complété par son intérêt herpétologique. En effet les cinq espèces de tritons présentes dans le nord de la France ainsi que la salamandre se reproduisent dans la mare du Parc. Cette situation est unique en Île-de-France.

Triton marbré
Photo : Alain Pernot

Les premières années de travail du comité scientifique ont été consacrées à approfondir la connaissance des RBD, par des travaux d'inventaires sur des groupes mal connus (bryophytes, insectes, chauves-souris, etc.) et à mener quelques travaux de génie écologique ; mise en lumière et reprofilage de mares, étrépage[3] en tourbière.

Dès 1990 un inventaire floristique, mené par Gérard ARNAL sur le Parc-d'en-Haut, révèle la présence de plusieurs espèces rares voire très rares. Deux espèces faisaient partie de la liste en cours de constitution des espèces protégées en Île-de-France (*Utricularia australis* et surtout *Luronium natans*, ultérieurement protégée au niveau national).

[1] *Phytosociologie ; étude des groupements et associations végétales*

[2] *Le premier président est Henri MOREL, ingénieur général des Eaux et Forêts en retraite et naturaliste. Jean GUITTET lui a succédé en 2000.*

[3] *Étrépage ; action de décaper la végétation et une partie de l'humus de façon à rajeunir le milieu et favoriser des espèces pionnières*

En 1990, une campagne de baguage d'oiseaux (principalement turdidés) est menée par Yves FERRAND.

En mars 1992, Jacques BARDAT y inventorie 41 taxons de bryophytes (dont 2 mentionnées alors pour la première fois sur le massif) et 13 de lichens.

Les suivis effectués par le CERF depuis l'origine ont permis de noter la fréquentation du site par les trois grands ongulés (cerf, chevreuil et sanglier), le renard, la martre, la fouine et le putois. Mais le groupe le plus remarquable reste sans aucun doute les amphibiens avec une population exceptionnelle de tritons marbrés (jusque plus de 60 individus en même temps). En 2000 a été observé pour la première fois, par Stéphane ROSSI et Rémi DUGUET, le Triton de Blasius, espèce hybride entre les Tritons crêté et marbré. Se reproduisent ou se sont aussi reproduits les grenouilles rousse et agile, le crapaud commun, la Rainette verte. L'installation par le CERF de plaques de tôle ont permis de mettre en évidence la présence quasi-permanente de l'Orvet fragile, la Couleuvre à collier, la Coronelle lisse et parfois le Lézard vivipare.

Grenouille rousse
Photo : Alain Pernot

Coronelle lisse
Photo : Alain Pernot

Didier ROCHAT a souligné l'intérêt de la prairie pour les populations de papillons nocturnes en effectuant entre mai 1992 et décembre 1993, 8 relevés dont 7 nocturnes qui lui ont permis d'observer plus de 80 espèces.

Le bulletin du CERF a publié diverses observations effectuées par ses adhérents sur le site du Parc.

L'intérêt majeur de la RBD est donc la mare pour les batraciens et le Fluteau nageant (*Luronium natans*) dont le recouvrement a atteint en 2003 une surface de 105 m^2 (Aurélien BOILLOT). Cette espèce végétale fait l'objet d'un plan national d'action suite à son classement en annexe II de la directive habitat (Natura 2000).

Luronium natans
Photo : Bernard Cauchetier

Les travaux de Laurent TILLON et Aurore FÉRAL ont montré le fonctionnement en réseau de la mare du Parc-d'en-Haut avec celle de la mare Ronde et quelques petites mares temporaires pour les tritons. La prairie devant la petite maison et la diversité des structures végétales (fourrés, arbres fruitiers, chemins) ainsi que les murs maçonnés multiplient les niches écologiques et la diversité du site.

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

Les premiers travaux d'entretien des milieux ont été menés par le CERF depuis 1982, avec l'ouverture de chemins dans les fourrés de ronces et prunelliers, la coupe de saules dans la mare pour la remettre en lumière. Lors de l'hiver 1984-85, pendant un gel important, la majorité des troncs de saules ont été sectionnés au ras de la couche de glace.

Depuis les années 1990 des fuites se sont développées dans la digue de la mare. Le CERF est intervenu avec les moyens du bord pour les colmater de façon provisoire. En 1998 et 1999 l'ONF fait reconstruire le déversoir de la mare avec des voiles en béton et batardeaux. Les fuites

continuent cependant. En 2000, l'ONF met en place un film plastique d'étanchéité le long de la digue de terre, sans résultat. En 2003 et 2004, le CERF intervient pour reprendre la maçonnerie du radier et surtout jointoyer le film plastique avec la maçonnerie du déversoir, ce qui solutionnera le problème des fuites.

En 2007, l'ONF crée un bassin de décantation en amont de la mare et dégage le débouché du fossé d'alimentation. Toutefois le niveau d'envasement a continué à progresser. Une nouvelle extraction des saules est nécessaire ainsi qu'une éclaircie des abords de la mare et le fonctionnement du bassin de décantation serait à améliorer en y créant des chicanes.

De 1995 à 1997, l'ONF réhabilite la petite maison et refait le mur d'enceinte du Parc-d'en-Haut grâce à une équipe en contrat emploi-formation. Suite à une intervention du Comité Scientifique, des pierres à cavités (meulière caverneuse) et des briques creuses seront çà et là insérées dans le mur pour offrir abri et gîte à toutes sortes d'insectes.

Depuis maintenant bientôt 30 ans le CERF entretient le Parc d'en-Haut : élagage, fauchage, réparation des bâtiments.

QUEL DEVENIR POUR LA RBD DU PARC-D'EN-HAUT ?

Ces dernières années les observateurs s'inquiètent d'une chute des effectifs de tritons au Parc-d'en-Haut. Une étude menée durant l'année 2010 par Christophe EGGERT, à la demande de l'ONF, sur l'ensemble du réseau de mares, a permis de contacter l'ensemble des espèces de batraciens citées précédemment, y compris un Triton de Blasius, mais avec, pour presque toutes les espèces, une tendance à la baisse. L'assec de la mare Ronde, l'envasement de la mare du Parc et la réduction des herbiers aquatiques en sont peut-être à l'origine. Cependant les conditions physico-chimiques ne semblent pas présenter de problème.

Aussi les objectifs principaux pour la RBD du Parc-d'en-Haut restent les mêmes, à savoir favoriser le maintien, voire le redéploiement de la station de *Luronium natans* et des populations de batraciens, en particulier l'ensemble des urodèles (salamandre et tritons). Pour ce faire les interventions suivantes seront nécessaires :

- améliorer la mise en lumière par élimination de bouquets de saules,
- dévasement de la mare.

L'ensemble des autres opérations d'entretien effectuées régulièrement par le CERF ou l'ONF permettent de maintenir actuellement un quasi-optimum de biodiversité sur le site :

- fauchage annuel de la prairie,
- maintien de cheminements ouverts au travers des fourrés de ronciers et prunelliers et le long des murs,
- dégagements des fruitiers présents.

Lors de l'approbation du nouvel aménagement en 2005 (anticipé à cause des effets de la tempête de décembre 1999), la surface des RBD a été pratiquement doublée dans le massif. 523 ha sont venus s'ajouter aux 576 précédents, surtout par extension des RBD initiales. La RBD du Parc-d'en-Haut, quant à elle, a gardé ses contours antérieurs. La majeure partie des réserves actuelles se situe sur la bordure ouest de la forêt domaniale.

BIBLIOGRAPHIE :

Bournérias M. 1972 – *Flore et végétation du massif de Rambouillet (Yvelines).* Cahiers des naturalistes, Bull. Nat. Par., 28 : 17 – 58

Collectif – 2000 – Les *Réserves biologiques domaniales : l'exemple de Rambouillet* – ONF – coll. : Conservation de la Nature

Comptes-rendus des réunions du Comité scientifique des RBD du massif de Rambouillet décembre 1989 à 2011.

Boillot A., (2003) – *Contribution méthodologique à l'évaluation de l'état de conservation d'une espèce de l'annexe II de la Directive Habitats : Luronium natans (L.) Raf. dans les mares et étangs du Massif Forestier de Rambouillet*. Mémoire de DEA "Environnement Milieux, Techniques, Sociétés", Université de Paris VII, Institut National Agronomique Paris-Grignon, Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien : 80 p.

Lalanne A.- *Les réserves biologiques domaniales de la forêt domaniale de Rambouillet* –
Bull CERF n°7 – juillet 1996.

QUELQUES EXTRAITS DU LIVRE DE BORD DU PARC-D'EN-HAUT ENTRE LE 27/09/2001 et le 11/06/2008

Texte : Jean-Claude SULPICE

Pendant cette période, 417 messages, donc passages au PDH, ont été notés, soit environ un passage tous les 6 jours.
La fréquence et la diversité des messages et des évènements traduisent bien la diversité des activités et des observations réalisées au PDH.

La palme peut être remise à Alain et Louis, mais beaucoup d'autres sont passés pour un chantier, un bivouac d'une ou plusieurs nuits, un tournage de film, un déjeuner ou un dîner, un réveillon, une sortie, une réunion de CA, une fête des adhérents, etc.

Quelques exemples :

5/10/2001
Débroussaillage autour du nouveau rucher. Mise en place de trois nouvelles ruches avec Pierre et Édouard. Louis Manche

31/12/2001 et 1/01/2002
Réveillon frisquet, mais bien arrosé, ça aide. Alain

8/02/2002
Soirée avant chantier
Quelque huit joyeux lutins autour d'une soupe vietnamienne très dépaysante dans cet endroit, et cuisinée par Rémy. L'humidité ambiante a rendu le feu un peu récalcitrant, mais on a aussi pleuré de rire, pas seulement par la fumée ! Partis en retard le lendemain matin, avons rejoint l'équipe de sortie à l'étang des vallées, puis sommes revenus bricoler. Le printemps est là, partout !! Claire

8 et 9/03/2002
Préparation piquets pour la vigne. Mise en espalier de la vigne et débroussaillage. Chantier

17/03/2002
Passé pour faire quelques photos mais temps dégueulasse. J'en ai profité pour continuer à enlever les pierres le long de la mare. Travail de forçat = 20 Tritons palmés (surtout femelles) sous les pierres et un couple d'alpestre. Alain

22/03/2002
Visite, une salamandre sous tôle, mur de la mare. Couple de buses en goguette !..... Première partie de la grange effondrée. Louis

8/05/2002
11h belle coronelle adulte tôles 2 et 3. 15 h grosse collier tôle 6 sous la vigne.

18/06/2002
Surprise, la grange a été mise à terre. Du travail de sauvages mais nécessaire. Louis

30/08/2002
L'équipe pour un éventuel tournage de film est passée (6 personnes).
Une branche du pommier est tombée, juste à côté du portail. Il ne fait pas très beau et, sous les tôles, je n'ai rien vu. P.S. je laisse la petite torche électrique.
Le pommier du frère fait des poires. Bizarre ! Alain

20/01/2003
Réunion pour Sénégal. Michel, Alain, Édouard

25/05/2003
-Sous les plaques : 7 orvets et 1 coronelle lisse.
-À la mare : 1 adulte de gallinule poule d'eau avec un jeune (2-3 sem).
-Pique-nique « fête des mères ».
-1 Bondrée apivore parade.
-1 renardeau dans l'enceinte du parc. Christian

25/06/2003
Cueillette cassis, groseilles, un peu tardivement. Les fauvettes se sont servies. Taillé la vigne. Louis

03/08/2003
Essaim d'abeilles dans le poirier, impressionnant ! Alain

10/08/2003
Lavage carrelage en haut et en bas. Mettez les patins ! Alain

16/09/2003
Jolie maison, qui sent si bon le foin fraichement coupé ! Atmosphère rustique, calme et détente. Belle journée à la campagne ?

7/01/2004
Coupe de prunelliers. Louis
Il y en aura d'autres (n.d.l.r.)

8/02/2004
La mare est pleine, mais pas de grenouille. 0,12 Euros dans la tirelire. C'est le début de la fortune. Alain

14/01/2004
Passage rapide, la mare est pleine, donc pas de fuites apparentes ! Dans le grenier, crottes fraiches de fouine. Louis

6/04/2004
Commencé restauration du four à pain. Louis

23/04/2004
Rapporté qqs manchons pour les becs d'éclairage (dans le tiroir du vaisselier). Louis

16/05/2004
Les 25 ans du CERF. C'est la fête !!!!!!!

26/05/2004
Repérage pour film (2 jours de tournage pour F2), à suivre… Alain

12/07/2004
Raté un Rat musqué dans la mare. Trouvé les 3 autres noyés dans le sac du déversoir.

Le 16/07/2004
2 adultes et 4 jeunes rats musqués. Louis

12/08/2004
Dans le déversoir, 1 écureuil et 1 rat musqué noyés + 2 rats musqués encore vivants et 2 dans la mare. Alain

29/08/2004
Il y a eu visite à la mare : 3 tôles disparues et planches du déversoir jetées à l'eau. Remise en place des planches. 2 Bergeronnettes des ruisseaux. Alain

27/03/2005
Pâques en familles : 8 orvets et 1 triton marbré sous les plaques. Pouillots fitis et roitelet huppé et triple bandeau. Bon vin et bonne ripaille !!!! Christian.

8/10/2005
Chantier : Louis, Robert, Édouard, Muriel, Pierre, Alain, Christian, Momo ++ autres. Installation échafaudage, nettoyage nichoirs, réparation four à pain (Momo).

13/10/2005
Jean-Marie, Pierre, Louis : chantier couverture maison.

07/10/2006
Chantier pierres "ceinturage de la grange". Beau temps. Plaisir de bosser pour ce lieu plein de souvenirs. Claire

22/12/06
Les utilisateurs des WC sont priés de les nettoyer. Édouard, Alain

6/04/07
Affût à la mare pour prise de son, Col-vert, Grèbe castagneux, Poule d'eau. Jean-Louis

16/06/2007
Séance d'écoute SONATURA réussie; on peut renouveler l'expérience dans le cadre du CERF. Jean-Louis

26/06/2007
J'ai coupé les Cirses (chardons) autour de la grange, et surtout la "Berce du Caucase" sous le cèdre, elle est envahissante et crée des allergies. Alain

19/07/2007
Tournage avec équipe du CNDP. Alain

31/05/2007
Dans la prairie : Orchis maculata (1ère obs?), 2 renardeaux. Alain

07/01/2008
1ère journée de pension pour le poney. Pierre, Louis

LES JARDINIERS DU PARC-D'EN-HAUT

Texte et photos : Louis MANCHE

Un jour, lors d'une fête au Parc, quelqu'un, familièrement les a surnommés « les jardiniers ».
Mais ils s'appellent Pierre, Alain, Jean-Marie, Bruno, Bernard, Edouard, Louis et quelques autres moins assidus mais que nous retrouvons les jours de chantier/rencontre.

Pourquoi voulez-vous couper, tailler, tondre, faucher nous demande-t-on souvent ?
Pourquoi passer autant de temps au Parc ?

La réponse est simple, le Parc était composé d'un verger et d'un jardin utilisés par ses habitants successifs, les gardes forestiers ; sans entretien, il serait redevenu une zone de taillis et ronciers infranchissables et ce patrimoine aurait totalement disparu et puis...
Les chantiers mensuels sont insuffisants
Les adhérents sont souvent indisponibles
La surface des zones ouvertes s'est agrandie.

ALORS QUE FONT-ILS ?

D'abord se retrouver pour regarder, écouter, sentir au gré du temps et des envies puis travailler car le champ des activités est vaste.
Il y a la lutte permanente contre l'envahissement par la végétation, c'est le grand travail d'hiver pour ne pas perturber la faune des beaux jours. Comme il faut beaucoup de bras, on réserve ce loisir aux jours de chantier ou bien, à la belle saison, on élimine par petites touches les épineux qui referment les allées.

La tonte

Il y a la grande période d'entretien des espaces ouverts qu'il faudra tondre et tondre et retondre d'avril à septembre par secteurs chaque semaine ou plus et la grande prairie qu'on laisse pousser tout le printemps en éliminant quelques invasives et rejets de ronce ou prunellier et qui sera fauchée en été après les floraisons. Le foin séché sera mis en meule et abandonné ou brûlé faute de clients.

Mais hormis la question de l'insuffisance de main d'œuvre, à quel stade devons nous arrêter de nettoyer pour laisser la nature œuvrer ? Je ne sais pas si quelqu'un a la réponse mais le comité scientifique des RBD (lire le texte de B. Cauchetier) nous laisse peu ou pas de directives et ses avis sont du genre :

- il faudrait élargir les espaces
- il faudrait laisser ce chêne sur lequel on trouve des lichens intéressants
- il ne faudrait pas tondre ce petit coin…J'ai oublié le nom de la fleur qui y pousse…et qui disparaîtra sous les ronces l'année prochaine.

Alors que faire ?

Doit-on abattre les chênes et laisser les prunelliers ? Couper les saules marsault sur la mare ? Éliminer les peupliers et laisser les aubépines ? Doit-on planter plus de fruitiers ? Si oui, lesquels ?

Il nous reste le bon sens et nous essayons de faire beau.

Et puis, quoi d'autre encore ?

Pierre, avec l'aide d'Alain, cultive un tout petit jardin d'où sortiront courgettes savoureuses et tomates cerise ainsi que quelques poireaux que dégusteront, avant nous, les deux lièvres pensionnaires du Parc s'ils sont encore là.
Pierre, encore lui, bichonne ses 2 ruches et nous récolte une toute petite production de miel car les colonies ne sont pas très vaillantes et personne ne peut dire pourquoi.
Alain entretient les trois vignes pour quelques grappes que nous laisseront les merles gourmands. Ensuite il retournera sillonner les allées ou se cacher pour observer et photographier :

- Le renard ; il est parti et son frère est venu finir sa vie sauvage dans le foin de l'appentis de la petite maison.

- Les mésanges, rouge-gorge, troglodyte, sitelle, bouvreuil et tout ce qui vole, trotte, rampe et nage dans la mare… Il a même apprivoisé une jolie femelle de lézard des murailles qui vient lui manger sauterelles et mouches au bout des doigts.

Louis bichonne le matériel ; tondeuses, faucheuse, débroussailleuse, quand il ne joue pas de la tronçonneuse pour éliminer les récalcitrants trop envahissants ou redonner un peu de jeunesse aux vieux pommiers.

À l'automne ce sera le nettoyage, l'entretien, la restauration des 10 nichoirs tous occupés chaque année.

Il y a aussi le plaisir de récolter les mûres, les pommes (les bonnes années) les groseilles que nous laissent les fauvettes, les baies de sureau et les prunelles pour faire le vin et les gelées, bientôt de nouvelles récoltes sur les framboisiers, cerisiers et les pruniers plantés récemment.

MAIS ILS NE SONT PAS SEULEMENT « JARDINIERS »

Car le Parc-d'en-Haut, ce sont aussi les deux maisons, patrimoine unique, menacées à long terme de subir le même sort que la grange détruite par l'ONF parce que devenue dangereuse par vétusté.
Alors ils sont également maçon, couvreur, menuisier, serrurier, plombier, peintre, plâtrier (oui, c'est un métier) car les maisons du Parc et leurs dépendances sont aussi à entretenir, l'ONF n'intervenant plus guère depuis plusieurs années.

Voici un aperçu des travaux réalisés par les « jardiniers » bénévoles du Parc-d'en-Haut :

- Restauration du foyer de la cheminée et du four à pain.
- Réfection des plâtres des deux chambres et pose d'un bâti vitré pour isolation.
- Nettoyage et peinture de la pièce principale.
- Remplacement de la baie vitrée de la pièce à outillage par une huisserie abandonnée dans la petite maison et restaurée.
- Remplacement de la couverture de l'appentis après reprise de la charpente.
- Remplacement des gouttières et évacuations ainsi que les crochets supports cassés.
- Nettoyage partiel (démoussage manuel) de la toiture et remplacement de tuiles cassées ou désagrégées et des liteaux pourris.
- Réfection de l'étanchéité d'une des deux lucarnes avec pause d'une isolation zinc et plomb.
- Remise en état du circuit électrique sur groupe de la petite maison pour permettre les séances de projection
- Réajustement des huisseries et serrures.
- Entretien de tous les portails et portillons de l'enceinte.

Remplacement de la couverture de l'appentis

Tous ces travaux sont effectués avec des matériaux de récupération ou sur budget du CERF sans aucun financement ONF, ce qui malheureusement nous limite à de petits chantiers.

Combien de temps passé au Parc par ce petit club de fervents ?

Pas facile d'établir un bilan car il n'y a pas de pointeuse et pas de chef d'atelier pour maintenir la cadence.
Si la période hivernale, réservée aux travaux forestiers conditionnés par la météo, est plus calme, du mois de mars jusqu'à la fin septembre il y a présence au Parc deux à trois fois par semaine pour œuvrer pendant quelques heures à tondre et couper les ronces. La tonte de toutes les surfaces ouvertes hors prairie demande environ 3 heures à 3 personnes mais certains des gros travaux cités ci-dessus ont mobilisé jusqu'à huit personnes pendant 5 journées ou plus.

Comment s'organise cette activité permanente ? Pas vraiment organisée …
On se téléphone :
Tu vas quand au Parc ?
Il faudrait faire ceci ou cela ?
Demain la météo est bonne, on pourrait en profiter pour faire …

Vous pouvez nous rejoindre mais n'exigez pas un planning…

QUELQUES LICHENS AU PARC-D'EN-HAUT

Texte et photos : Didier CHAGOT

ANATOMIE ET REPRODUCTION DES LICHENS

Longtemps classés parmi les végétaux à cause de la présence d'algues vertes, contenant de la chlorophylle, les lichens sont aujourd'hui classés parmi les champignons. Ce sont des êtres symbiotiques où un champignon, presque toujours un ascomycète, abrite une algue, souvent verte mais aussi parfois bleue, et ceci à leur bénéfice mutuel. Utilisons un raccourci : nous avons là une sorte de « sandwich bio », une couche d'algue venant en garniture de deux tranches de champignon…

Le champignon apporte à l'algue l'humidité qu'elle recherche. L'algue, par la photosynthèse, apporte au champignon un certain nombre d'éléments qu'il ne peut synthétiser lui-même (sucres entre autres). En réalité, cette symbiose semble souvent un équilibre toujours précaire, une sorte de paix armée, un mariage de raison dont le divorce se traduit par la disparition de chacun des éléments incapable de survivre seul… Mais cette symbiose permet aussi au lichen de s'installer et de survivre en pionnier dans des milieux parfois hostiles où des plantes plus évoluées ne peuvent s'installer.

La reproduction d'un lichen implique donc à la fois celle de l'algue et celle du champignon, d'où des modes opératoires parfois assez compliqués. Une reproduction sexuée du champignon par production de spores, germant, puis emprisonnant l'algue hôte, est possible, mais assez aléatoire. Aussi, c'est souvent une sorte de bouturage qui est utilisé : de petites parties du lichen se détachent, contenant des algues entremêlées des hyphes du champignon. Dispersées par le vent ou l'eau, ces boutures appelées soralies ou isidies donnent alors naissance à un nouveau lichen.

La forme des lichens est très variée . La grande majorité sont **incrustés** dans le support, écorce ou roche, et sont parfois aussi appelés « lichens crustacés ». Beaucoup d'espèces sont à thalle[4] **foliacé**, sorte de lame plus ou moins facile à détacher. D'autres encore, dits **fruticuleux**, ressemblent à des buissons pendants ou dressés. Enfin, certains présentent un thalle composé de deux parties, l'une formée de granules ou de folioles, l'autre d'éléments dressés ou podétions : ce sont les lichens à **thalle complexe.**

LES LICHENS DU PARC-D'EN-HAUT

La détermination des lichens est plus compliquée que celle des végétaux supérieurs. Elle demande souvent l'utilisation de la loupe binoculaire, de réactifs chimiques divers, et parfois du passage sous lampe UV pour déterminer une bio-luminescence.

Les lichens du Parc-d'en-Haut ne présentent pas d'espèces particulièrement rares, ni une grande variété. Il s'agit d'un cortège banal pour la forêt de Rambouillet. Mais certaines espèces y sont présentes en grande quantité. Nous nous contenterons de quelques espèces foliacées et fruticuleuses faciles à identifier.

Parmelia caperata

C'est probablement le plus facile à reconnaître. Ce grand lichen foliacé peut former des plaques de plusieurs dizaines de centimètres sur les écorces des troncs de nombreuses espèces de feuillus, mais aussi sur des rochers dans les éboulis gréseux. Sa belle couleur vert pâle le rend bien visible. Il peut cependant être confondu avec certaines espèces de couleur vert-bleu. Une réaction rouge-orangé au réactif Paraphénylène lève généralement le doute. Espèce sensible à la pollution atmosphérique.

[4] *Thalle : appareil végétatif des végétaux « inférieurs » (champignons, algues, lichens), ne comportant ni tige, ni feuilles, ni racines. Pour les champignons et lichens, le thalle est formé de filaments mycéliens ou hyphes.*

Plastimatia glauca,

C'est un lichen fréquent sur les branches des chênes. Cette espèce foliacée est peu adhérente à l'écorce. La face supérieure présente une couleur gris-bleu, qui tranche avec celle brune de la face inférieure. Le cortex (écorce) prend une couleur jaune à la potasse. Sa disparition marque une présence de pollution atmosphérique.

Hypogymnia physodes

C'est une espèce foliacée extrêmement commune sur bouleau, mais aussi sur chêne. Elle se présente sous la forme de petites rosettes plissées, gris-bleuâtre, dotées aux extrémités des petites folioles d'une poussière blanche, les soralies, qui concourent à sa reproduction végétative.

Parmelia sulcata

Elle est aussi répandue que *P. caperata*, sur chêne. Cette espèce foliacée, de couleur gris-bleu et d'une dizaine de centimètres, est caractérisée par la présence sur la face supérieure d'un réseau blanchâtre. Elle possède une large tolérance écologique. Elle est aussi très utilisée pour la surveillance de la pollution atmosphérique.

Parmelia sulcata

Ramalina farinacea

Cette espèce est bien représentée au Parc-d'en-Haut sur les nombreux buissons d'épine noire, mêlée à *Evernia prunatri*. Ce lichen fruticuleux typique se présente sous forme d'un petit buisson pendant en fines lanières. Sur celles-ci peuvent être observées des soralies plus ou moins arrondies réagissant en rouge-orangé au Paraphénilène.

Evernia prunastri

La « mousse du chêne » est également un lichen fruticuleux en lanières, dressées ou pendantes, omniprésent sur les épines noires. Les lanières plus épaisses que *Ramalina* et légèrement canaliculées, vert-jaune sur le dessus, blanc dessous, et couvertes de soralies blanches, suffisent souvent à l'identifier. L'espèce est encore souvent recherchée comme élément pour la fabrication de parfum, et permet aussi la teinture brune de la laine.

Pseudevernia furfuracea

Il s'agit d'un autre lichen fruticuleux, présent sur des branches de chêne, qui se différencie de *l'Evernia prunastri* par sa couleur plus nettement grise, sa face inférieure noire, et la présence

d'isidies, sortes de verrues facilement cassantes, permettant le bouturage de l'espèce. Nettement plus rare que l'espèce précédente, elle est aussi utilisée en parfumerie.

Pseudevernia furfuracea

Evernia prunastri

Pertusaria amara

Ce lichen crustacé est fréquent sur écorce de chêne. On reconnaît son thalle, blanc-grisâtre, plus ou moins zoné, parfois sur une assez grande surface.
Mais c'est au goût qu'on l'identifie le plus facilement : il suffit de passer le doigt sur les soralies blanches de la surface et de mettre cette poudre sur la langue… au bout de quelques secondes, le goût de fiel qui envahit votre bouche vous fait comprendre ce que *amara* signifie dans le nom…

Pertusaria amara

Graphis scripta

Il se rencontre surtout à l'extérieur des murs du Parc-d'en-Haut, sur écorce de noisetier et de charme. Ce lichen incrusté gris présente des fructifications particulières appelées lirelles, sous forme de lignes plus ou moins sinueuses rappelant une écriture (*scripta*).

Ces quelques espèces présentes au Parc-d'en-Haut sont des banalités de la flore lichénique de la forêt de Rambouillet. Les murs d'enceinte et ceux de l'ancienne grange contiennent d'autres espèces, surtout à thalle crustacé, beaucoup plus difficiles à identifier.

LES OISEAUX DU PARC-D'EN-HAUT

Texte : Christian LETOURNEAU – Photos : Alain PERNOT

Si les oiseaux du Parc-d'en-Haut sont relativement bien connus, aucun inventaire précis sur un cycle annuel complet n'avait encore été réalisé. L'article qui suit a pour objet de présenter les différentes espèces fréquentant ce site, classé en Réserve Biologique Domaniale Dirigée (RBDD), et leur calendrier de présence.

MATÉRIEL ET MÉTHODE

La zone d'étude correspond à l'enceinte du Parc-d'en-Haut, soit une surface de 4,5 ha, à laquelle a été ajoutée la mare située à l'extérieur, elle-même classée en RBD. L'ensemble des oiseaux a été recensé sur la période allant de septembre 2010 à août 2011, à raison d'une sortie minimum par mois. Les comptages ont été réalisés en début de matinée dans la tranche horaire de 8 à 9 h, sur un parcours identique à faible vitesse avec des arrêts réguliers pour noter les effectifs et les indices de nidification. Un point d'arrêt spécifique était placé à l'aplomb de la mare pour noter les oiseaux d'eau la fréquentant. Treize sorties ont été réalisées au total.
Quelques données complémentaires ont été récoltées dans le cadre de l'occupation habituelle du parc : chantiers, réunions du Conseil d'Administration, départs de sortie, etc.
Par manque de temps disponible, le suivi des nichoirs (dix au total) n'a pas pu être fait précisément. Ceci aurait nécessité de longs affûts sur chacun d'eux.

RÉSULTATS

Le total des espèces contactées est de 48. Parmi elles, six ne font que survoler le site au cours de leurs migrations ou de déplacements plus locaux (Grand Cormoran, Mouette rieuse, Martinet noir, Pipits farlouse et spioncelle, Alouette des champs). Il reste donc 42 espèces fréquentant plus ou moins le parc selon la période de l'année.

Les migrateurs

Dans cette catégorie nous allons trouver les espèces ne fréquentant le parc qu'aux périodes migratoires. C'est le cas du Tarin des aulnes noté en octobre et mars, de la Linotte mélodieuse contactée en octobre uniquement et du Bruant jaune observé en novembre et février. Les effectifs notés sont faibles : maximum de cinq Tarins des aulnes le 9 octobre 2010.

Les hivernants

Figurent dans ce groupe les oiseaux notés uniquement en hiver et durant les périodes migratoires. Les espèces considérées ne nichent pas chez nous mais en Europe du Nord. Nous y trouvons la Grive mauvis, le Pinson du Nord et le Sizerin flammé. La Grive mauvis a été observée de décembre à mars avec un maximum de douze le 11 décembre 2010. Elle trouve au Parc-d'en-Haut les fruits et les baies constituant l'essentiel de son régime alimentaire en cette saison. Le Pinson du Nord a été noté à l'unité ou par paire d'octobre à décembre. Enfin le Sizerin flammé a été contacté en novembre et décembre avec un maximum de trois le 27 novembre 2010. Si la Grive mauvis est une hivernante commune en Île-de-France, le Pinson du Nord et le Sizerin flammé sont par contre peu communs (Le Maréchal et Lesaffre, 2000).

Les sédentaires

Rougegorge familier

Ce sont les oiseaux visibles toute l'année au Parc-d'en-Haut. Nous y trouvons le Troglodyte mignon, l'Accenteur mouchet, le Rougegorge familier, le Merle noir, les Mésanges à longue queue, nonnette, bleue et charbonnière, le Pinson des arbres et le Bouvreuil pivoine. Dans le lot, nous trouvons des sédentaires stricts. C'est généralement le cas du Troglodyte mignon et des mésanges. Mais pour les autres espèces, nous ne pouvons pas assurer que les individus vus à la mauvaise saison nicheront au

printemps sur le site. Si nous analysons les variations d'effectifs, nous pouvons même avancer que certains individus migrateurs viennent grossir les effectifs de nos sédentaires. C'est notamment le cas pour le Merle noir. Ainsi avec un effectif moyen par sortie de 4,3 individus, le nombre de Merle noir atteignait seize le 9 octobre 2010.
On peut ajouter à ce groupe de sédentaires, le Grimpereau des jardins, bien qu'il n'ait pas été observé dans l'enceinte du parc de septembre à mars. Principalement arboricole, le Grimpereau des jardins peut tout de même faire exception et nicher dans les façades de bâtiments. Ce fut le cas cette année au parc où un couple a construit son nid sous le toit de la seconde maison. Mais l'essentiel de son territoire, notamment pour la recherche alimentaire, se trouvait à l'extérieur de l'enceinte.

Les nicheurs

À coté de nos sédentaires, nous allons trouver dans cette catégorie les espèces ne fréquentant et ne nichant au parc qu'à la belle saison. Ce sont la Grive musicienne, l'Hypolaïs polyglotte, les Fauvettes des jardins et à tête noire, le Pouillot véloce et le Roitelet à triple bandeau. La Grive musicienne n'a pas été notée sur le site en décembre et janvier bien qu'elle soit une hivernante très commune dans la région. Remarque semblable pour le Roitelet à triple bandeau non observé de novembre à avril bien qu'il soit hivernant aussi dans la région mais peu commun. Pour les autres espèces, deux sont migratrices transsahariennes : l'Hypolaïs polyglotte et la Fauvette des jardins, les deux autres sont des hivernantes sur le pourtour méditerranéen : la Fauvette à tête noire et le Pouillot véloce. En comptant les sédentaires et les migratrices, le nombre d'espèces nicheuses du Parc-d'en-Haut, hors espèces aquatiques, est de 17. Toutes ces espèces sont communes à abondantes en Île-de-France (Le Maréchal et Lesaffre, 2000) sauf le Roitelet à triple bandeau qui est un nicheur peu commun. Le territoire de cette espèce dépassait largement l'enceinte du parc.
Dans le tableau 1, nous listons l'ensemble de ces espèces avec pour chacune une estimation du nombre de couples. Les espèces aquatiques ont été exclues de ce tableau et sont traitées dans un chapitre spécifique. Le nombre total de couples est de 29. L'espèce la plus abondante est le Troglodyte mignon avec quatre couples. Viennent ensuite le Merle noir, les Fauvettes des jardins et à tête noire et le Pouillot véloce avec trois couples pour chacune, puis l'Accenteur mouchet avec deux couples. Les autres espèces ne sont présentes qu'avec un seul couple nicheur. Il est possible que les mésanges cavernicoles soient sous-estimées du fait de l'absence de suivi systématique des nichoirs.

Nom français	Nom latin	Nombre de couples ou de mâles chanteurs
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*	4
Accenteur mouchet	*Prunella modularis*	2
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula*	1
Merle noir	*Turdus merula*	3
Grive musicienne	*Turdus philomelos*	1
Hypolaïs polyglotte	*Hippolais polyglotta*	1
Fauvette des jardins	*Sylvia borin*	3
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*	3
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*	3
Roitelet à triple bandeau	*Regulus ignicapilla*	1
Mésange à longue queue	*Aegithalos caudatus*	1
Mésange nonnette	*Poecile palustris*	1
Mésange bleue	*Cyanistes caeruleus*	1
Mésange charbonnière	*Parus major*	1
Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla*	1
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs*	1
Bouvreuil pivoine	*Pyrrhula pyrrhula*	1
	Total	29

Tableau 1 : nombre de couples ou de mâles chanteurs des espèces nicheuses au Parc-d'en-Haut, à l'exclusion des espèces aquatiques.

Les oiseaux d'eau

Famille de Grèbe castagneux sur la mare

Nous trouvons ici les espèces fréquentant la mare du Parc-d'en-Haut. Elles sont au nombre de trois : le Grèbe castagneux, le Canard colvert et la Gallinule poule-d'eau. Le Grèbe castagneux a été noté de mars à juillet 2011. Un couple a niché avec succès produisant quatre jeunes. Le 15 mai, en plus du couple avec ses jeunes, un autre chanteur a été entendu. Le Canard colvert peut être noté toute l'année sur le site, sauf en cas de gel prolongé de la mare. L'effectif maximum fut de quatre le 8 janvier 2011. Aucune nidification n'a été notée cette année bien qu'elle ait déjà été observée dans le passé. Un couple de Gallinule poule d'eau a niché avec succès, avec cinq jeunes le 4 juin et encore trois présents le 10 juillet. L'espèce était absente du site de décembre à février. Le Canard colvert et la Gallinule poule-d'eau sont des espèces communes en Île-de-France, ce qui n'est pas le cas du Grèbe castagneux considéré comme rare (Le Maréchal et Lesaffre, 2000). Sa population dans le massif de Rambouillet a été estimée à 25 couples (Letourneau, 2001).

Les voisins

Nous allons trouver dans ce groupe un ensemble d'espèces qui fréquentent le parc plus ou moins régulièrement au cours de l'année. Ces espèces n'y nichent pas formellement mais le site fait souvent partie intégrante de leur territoire. Leur nombre s'élève à seize. Nous y trouvons deux rapaces (Epervier d'Europe et Buse variable), le Pigeon ramier, nos trois pics bigarrés (Pics épeiche, mar et épeichette), la Bergeronnette grise, la Grive draine, le Roitelet huppé, la Mésange huppée, la Sittelle torchepot, deux corvidés (Geai des chênes et Corneille noire), l'Etourneau sansonnet, le Verdier d'Europe et le Grosbec casse-noyaux.

CONCLUSION

Avec sa superficie relativement modeste, le Parc-d'en-Haut n'en attire pas moins un nombre non négligeable d'espèces (42 au total, en excluant les espèces survolant uniquement le site). Ces espèces sont généralement communes à abondantes en Île-de-France mais certaines sortent du lot avec notamment deux hivernants peu communs (le Pinson du Nord et le Sizerin flammé), un nicheur peu commun (le Roitelet à triple bandeau) et un nicheur rare (le Grèbe castagneux). Bien que l'avifaune ne soit pas formellement dans les objectifs de cette RBD, il pourrait être envisagé une gestion spécifique qui permette au moins de maintenir les espèces présentes et leurs effectifs : laisser des bouleaux pour les hivernants granivores tel le Sizerin flammé, maintenir le lierre sur les troncs d'arbres qu'apprécie particulièrement le Roitelet à triple bandeau, conserver un niveau d'eau élevé dans la mare sur la période de présence du Grèbe castagneux de mars à juillet.

BIBLIOGRAPHIE

Le Maréchal, P. et Lesaffre, G. (2000).- *Les oiseaux d'Île-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région.* Delachaux et Niestlé, Paris, 346p.

Letourneau, C. (2001).- Les oiseaux nicheurs remarquables du massif de Rambouillet : distribution et effectifs. *Bulletin du Centre d'Études de Rambouillet et de sa Forêt*, **14/15** : 44-51.

L'EFFRAIE DES CLOCHERS *TYTO ALBA* ET LES PETITS MAMMIFÈRES À LA MAISON FORESTIÈRE DU PARC-D'EN-HAUT

Texte et photos : Alain PERNOT

C'est au début de l'année 2007 que l'ONF nous confie la clé de la seconde demeure du Parc-d'en-Haut (PDH), si bien nommée, « la petite maison dans la prairie ». En compagnie de L. MANCHE, une première visite naturaliste nous permet de constater la présence de quelques pelotes de réjection récentes au grenier, preuve de la venue irrégulière de l'Effraie des clochers. Mais par où passe l'oiseau puisque toutes les issues sont fermées en permanence ? Une seconde inspection nous permet de déceler une brèche dans le conduit d'une cheminée qui nous fait penser que le nocturne emprunte le trajet… du Père Noël avec 2 ou 3 m de paroi verticale. Pour favoriser l'installation du rapace, L. MANCHE lui aménagera aussitôt un accès avec voûte en style roman, planchette de décollage et d'atterrissage, le tout coiffé d'un toit pour les journées pluvieuses.

C'est le 4 août 2008 que J.L. SICAUD nous informe de la présence du nocturne facilement identifié par ses chuintements caractéristiques et parfaitement audibles à 15 m de la maison. Nous ne tardons pas. Dès le lendemain, nos premières observations à la tombée de la nuit nous apprennent que le nocturne passe effectivement par la cheminée mais ne dédaigne pas pour autant notre installation récente.

Un oiseau sur la planche d'envol (27/08/08)

Voici quelques-unes de nos observations les plus significatives relevées sur le livre de bord du PDH :

- **04/08/08 -**10h30 : « De l'extérieur, on entend chuinter la Chouette effraie dans la petite maison… ».
- 21h00 : « Vu un oiseau posé sur la cheminée… ».
- **05/08/08 -** 22h25 : « Un individu est posé sur le haut de la cheminée de droite et disparaît dedans… ».
- **06/08/08 -** 21h35 : « La chouette se montre une dizaine de minutes sur la planche d'envol qu'elle quitte pour se poser sur la cheminée de droite puis celle de gauche et enfin sur le poirier… ».
- **07/08/08 -** 21h25 : « J'observe très bien 2 individus qui rentrent ensemble par la cheminée ».
- 22h10 : « Je veux quitter mon affût mais une chouette, sortie de je ne sais où, me survole en alarmant ».
- 22 h12 : « Elle revient sur la cheminée et semble nourrir une autre…».
- **08/08/08 -** 22h35 : « …Je ne peux m'empêcher d'y retourner. Coup de torche rapide : 3 chouettes sur le toit ! ».

Plumée observée le 24/08/08

- **23/08/08 -** 09h55 : « Grand soleil. Une effraie sur la planche d'envol ».
- **24/08/08 -** 10h30 : « Une plumée de Chouette effraie au beau milieu de la prairie… ».
- 20h45 : « Un oiseau sur la planche d'envol… ».

C'est le 27/08/08 que nous ferons notre dernière observation de la Dame Blanche au Parc-d'en-Haut. Pour la plumée, j'en ai déduit qu'il s'agissait sans doute de la jeune chouette, inexpérimentée, qui a été capturée puis dévorée par le renard bien que celui-ci ne se soit jamais montré de tout le mois d'août. Quelques jours plus tard, je révise mon jugement quand j'aperçois à plusieurs reprises un chat de gouttière (tigré) dans l'enceinte du Parc auquel je fais comprendre « gentiment » qu'il n'est pas le bienvenu sur ce territoire. Il est probable que le félin, plus adapté à la prédation d'oiseau, aurait capturé et tué la jeune chouette qui aurait été dévorée ensuite par le renard. De plus, la présence du matou au Parc pourrait bien expliquer la découverte récente de 3 cadavres de serpents (2 Couleuvres à collier et une belle Coronelle lisse). Mais tout cela n'est que suppositions…

Après nous être assurés de l'abandon effectif de la « Petite maison » par les chouettes nous avons inspecté minutieusement le grenier. Nous y avons trouvé de nombreuses pelotes de réjection mais aucun indice de nidification. En effet, il n'y avait pas de restants de repas, très peu de plumes, pas de coquilles d'œufs ni d'amas de fientes… Il est possible (nouvelle supposition) que ces oiseaux dérangés de leur site de nidification soient venus s'installer momentanément au PDH.

Si nous avons une bonne connaissance globale de la faune et de la flore du PDH, il faut bien reconnaître que nous avons de sérieuses lacunes en ce qui concerne les petits mammifères qui sont difficiles d'observation et de détermination *in situ* et qui laissent peu, voire aucun indice de leur présence. Seule la Taupe *Talpa europaea* « sème » au cours de ses pérégrinations souterraines des monticules de terre caractéristiques. Ces pelotes sont donc une bonne aubaine pour mieux connaître la gent trotte-menu du PDH et pour avoir un premier aperçu du régime alimentaire de l'Effraie des clochers sur ce site.

J'ai ainsi récolté 51 pelotes, les plus récentes possibles, celles qui sont bien compactes et vernissées de noir. Les anciennes deviennent vite grisâtres et surtout se désagrègent sous l'action de larves de microlépidoptères qui vivent aux dépens du poil contenu dans les pelotes (comme la mite avec la laine).

Dans ce lot de pelotes, j'ai trouvé 207 proies (soit une moyenne de 4 par pelote) qui appartiennent à 8 espèces de micromammifères (aucun oiseau, ni reptile, ni batracien). Je vous présente ici les résultats de cette modeste analyse.

Musaraigne carrelet	60	28,99%
Musaraigne pygmée	14	6,76%
Musaraigne musette	3	1,45%
Mulot sylvestre	71	34,30%
Souris domestique	4	1,93%
Campagnol des champs	23	11,11%
Campagnol agreste	21	10,15%
Campagnol roussâtre	11	5,31%
Total	**207**	**100%**

Sur ces 207 proies, nous trouvons 130 rongeurs (le Mulot sylvestre, la Souris domestique et trois campagnols) soit 62,80 % des proies. Les 77 autres sont des insectivores (trois musaraignes). La lecture de ce tableau, nous apprend également que le Mulot sylvestre et la Musaraigne carrelet représentent près de 2 proies sur 3.

En 1991, une étude similaire portant sur 53 pelotes en provenance de la ferme « Le Long Orme » située à 4 km à l'est d'Ablis (plaine de cultures intensives) donnait des résultats bien différents puisque les rongeurs représentaient 97 % du régime alimentaire dont 57, 2% pour le Campagnol des champs et 33,7 % pour le Mulot sylvestre. Les insectivores (2 musaraignes) ne dépassaient pas 2 % alors qu'ils atteignaient 37,2 % au PDH.

DESCRIPTION DES ESPÈCES

Insectivores

Les musaraignes ont une fourrure extrêmement fournie et douce. Le museau, allongé en trompe, porte à son extrémité les narines ainsi que de longues vibrisses faciales. Petits mammifères microphtalmes[5], leur vue est très médiocre mais largement compensée par un odorat subtil et une sensibilité tactile remarquable. La dentition (28 à 32 dents suivant les espèces) est particulièrement adaptée à triturer, déchiqueter les diverses proies (mollusques, arachnides, insectes …). La longueur de la queue est toujours bien inférieure à celle du corps. Ces petits mammifères dégagent par des glandes cutanées latérales une forte odeur musquée caractéristique qui les protège de nombreux prédateurs potentiels (Mustélidés, renard, rapaces, serpents…). Seule l'Effraie des clochers est connue pour les consommer régulièrement et parfois en

[5] *Microphtalme : aux yeux anormalement petits*

abondance. Au Parc-d'en-Haut, on peut observer parfois sous les tôles à reptiles ce petit mammifère fureteur et hypernerveux.

Musaraigne carrelet *Sorex araneus*

Cette espèce est présente sur l'ensemble de notre territoire bien qu'elle soit plus rare, voire absente, sur le pourtour méditerranéen. Elle monte très haut en montagne dépassant la limite des arbres (env. 2 000 m.). Elle a besoin d'une strate herbacée et arbustive dense avec un degré hygrométrique élevé. Comme toutes les musaraignes, c'est un petit animal au museau fortement allongé garni de longs poils tactiles. Les individus adultes ont une queue presque glabre. À partir de 2 ans, la femelle peut mettre bas jusqu'à 4 portées de 6 petits en moyenne entre avril et octobre. C'est une espèce opportuniste qui consomme la plupart des invertébrés qu'elle croise sur son chemin.

Crâne de Musaraigne carrelet

Musaraigne pygmée *Sorex minutus*

Cette petite musaraigne (d'où son nom d'espèce) habite toute la France sauf la région méditerranéenne et la Corse. En effet, elle est très sensible à la sécheresse qui semble constituer une barrière écophysiologique. Dans les Pyrénées, elle peut monter jusqu'à 2 300 m. Elle fréquente les milieux relativement humides, ouverts ou boisés, mais toujours à litière abondante ou à la strate herbacée dense. Elle ressemble à une petite Musaraigne carrelet dont elle a la couleur du pelage. La période de reproduction se situe entre avril et août et il y a 2 portées au minimum par an. Cette espèce est peu connue notamment sur la structure de ses populations et ses densités.

Musaraigne musette *Crocidura russula*

La Musaraigne musette est présente sur l'ensemble de notre territoire national à l'exception de la Corse et des hautes altitudes. Dans la nature, elle peut être confondue avec la Musaraigne carrelet dont les poils de la queue sont de même longueur alors que chez la Musette quelques longs poils fins dépassent nettement du reste de la fourrure. La Musaraigne musette aime les terrains relativement secs, les jardins et les murets ; en hiver, elle se rapproche volontiers des habitations. La femelle met bas plusieurs portées de 4 ou 5 petits en moyenne entre avril et décembre. Dans les Pyrénées-Orientales, elle peut représenter plus de 50 % du régime alimentaire de notre rapace nocturne.

Rongeurs

Les 5 rongeurs appartiennent à la famille des Muridés *Muridae* et aux 2 sous-familles Arvicolinés *Arvicolinae* (campagnols) et Murinés *Murinae* (mulots et souris). Outre leur petite taille, ils ont en commun une dentition incomplète (16 dents) ; chaque demi-maxillaire ne porte qu'une incisive à croissance continue suivie d'un espace nu (la barre ou le diastème) à la place de la canine et des prémolaires absentes. La rangée dentaire se termine par 3 molaires, appelées dents jugales, dont la morphologie (présence ou non de racines) permet de distinguer aisément les 2 sous-familles, par contre, la détermination des espèces au sein d'une même sous-famille est parfois délicate notamment chez les campagnols.

Dans la nature, les mulots et souris se distinguent des campagnols par un museau plus pointu, des yeux grands et globuleux, des pavillons auriculaires bien développés et surtout par la longueur de leur queue qui égale celle de la tête et du corps.

Mulot sylvestre *Apodemus sylvaticus*

Le Mulot sylvestre, appelé parfois Mulot gris, est une espèce très adaptable, qui occupe toute la France et la majorité de ses îles. En montagne, il est présent jusqu'à 2 500 m dans les formations de rhododendrons. Il fréquente tous les biotopes pourvus d'une strate herbacée suffisante ; il affectionne particulièrement les forêts de feuillus aux strates multiples, buissons, haies mais ne néglige pas pour autant les champs de céréales avant récolte. Par contre, il semble dédaigner les forêts de conifères aux sous-bois peu fournis. C'est un excellent grimpeur comme nous avons pu le constater au PDH où un couple avait élu domicile dans un nichoir situé à 4 m de hauteur. Le Mulot sylvestre échappe souvent à de nombreux prédateurs (renard, Mustélidés) grâce à sa vivacité,

son agilité et à son autotomie caudale[6] mais il n'est pas rare dans le régime alimentaire de certains rapaces et ophidiens[7]. À la mauvaise saison, le Mulot sylvestre entre volontiers dans les habitations où ses dégâts par grignotage ne sont pas anodins comme nous avons pu le remarquer au PDH. C'est une espèce principalement végétarienne (baies diverses, glands, faines…), mais à la belle saison, lombrics, limaces et insectes peuvent représenter près de 20 % de son régime alimentaire. Le Mulot sylvestre se reproduit toute l'année avec un minimum de 3 portées de 4 ou 5 petits en moyenne.

Souris domestique *Mus musculus*

La Souris domestique est répandue sur toute la France continentale, la Corse et les îles de l'Atlantique. En montagne, elle dépasse largement la limite supérieure des arbres. Ce petit rongeur bien connu, vif et gracieux, ressemble à un Mulot sylvestre en miniature mais dont la fourrure serait plus foncée. Contrairement à ce dernier, la Souris domestique ne pratique pas l'autotomie caudale. C'est une espèce principalement commensale[8] qui trouve gîte et couvert dans les divers habitats liés aux activités humaines. C'est pour cette raison qu'elle est rare dans les pelotes de réjection. Dans le sud de la France, certaines populations vivent toute l'année à l'extérieur, c'est la forme sauvage. Si les conditions sont favorables, la Souris domestique peut se reproduire pratiquement toute l'année avec des portées de 5 à 7 souriceaux.

Campagnol des champs *Microtus arvalis*

Avec le Mulot sylvestre, le Campagnol des champs est sans doute l'espèce la plus répandue en France même s'il est absent ou rare de plusieurs régions (Finistère, Côtes d'Armor), de la forêt landaise et d'un grand pourtour méditerranéen. En montagne, le Campagnol des champs est signalé jusqu'à 3 000 m dans les Alpes et 2 200 m dans les Pyrénées. C'est un rongeur de petite taille à la tête ronde et aux pavillons auriculaires petits mais bien visibles. Comme chez de nombreux campagnols, la queue est plus petite que la moitié de la longueur de la tête et du corps. Il aime particulièrement les milieux ouverts comme les jachères, champs cultivés, prairies naturelles, alpages… Il est abondant dans les luzernières mais évite les sous-bois trop fournis. Son alimentation est presque uniquement végétale. Il peut occasionner des dégâts importants dans les champs de céréales et les luzernières. Les Mustélidés, les rapaces, le Renard roux ainsi que quelques serpents sont des prédateurs efficaces du Campagnol des champs. La période de reproduction débute au cœur de l'hiver pour finir en fin d'été ou début d'automne avec une portée mensuelle de 3 à 7 jeunes en moyenne.

Campagnol agreste *Microtus agrestis*

Le Campagnol agreste occupe toute la France à l'exception des Alpes centrales et de toutes nos îles (sauf Groix). En montagne, on peut le trouver jusqu'à 1 800/2 000 m. Il ressemble beaucoup au Campagnol des champs mais sa taille est légèrement plus importante, son pelage plus sombre et sa queue bicolore, plus claire dessous que dessus. Il fréquente des biotopes plus humides et au couvert plus important que ceux occupés par le Campagnol des champs. Il aime les prairies et les champs, les pelouses d'herbe dense et haute ainsi que les forêts de feuillus. Son régime alimentaire est uniquement végétarien (jeunes pousses, graines…). Au début de l'hiver, il peut écorcer de jeunes arbres et même s'attaquer aux racines. La période d'activité sexuelle s'étend de février/mars à la fin de l'automne. Il y a plusieurs portées par an de 4 ou 5 petits en moyenne.

Campagnol agreste. Remarquez la queue bicolore (15/03/10)

Campagnol roussâtre *Clethrionomys glareolus*

Ce campagnol habite toute la France sauf le littoral méditerranéen. Il est également absent de toutes nos îles sauf Belle-Île-en-Mer où il est l'unique campagnol. En montagne, il dépasse la limite des arbres soit environ 2 000 m. Ce campagnol mérite bien son qualificatif. Il se caractérise en effet par son pelage dorsal roux et brillant et par sa « grande » queue qui égale la moitié de la longueur

[6] *Autotomie caudale : mécanisme de défense par abandon de la queue*
[7] *Ophidien : serpent*
[8] *Commensal : se dit d'une espèce animale qui se nourrit des déchets produits par une autre mais sans causer préjudice à cette dernière*

du corps et de la tête. C'est le campagnol qui a la queue la plus longue et qui se termine souvent par un petit pinceau de poils noirâtres. Les flancs sont grisâtres et le ventre clair souvent ponctué de taches jaunes. La tête est ronde et le pavillon des oreilles dépasse nettement la fourrure. Le Campagnol roussâtre est un rongeur forestier qui apprécie les parcelles peu ou pas exploitées où le sol est encombré de bois mort de tous diamètres. Les ronciers, broussailles, les fougères… lui sont favorables. Comme il quitte rarement le couvert forestier, il est rare dans les pelotes de réjection de la Dame Blanche. Le Campagnol roussâtre se nourrit principalement des parties vertes des plantes supérieures. Il apprécie particulièrement les feuilles des ligneux sur lesquels il grimpe volontiers mais croque de temps en temps des racines, des fleurs, des champignons et même quelques invertébrés à la belle saison. La reproduction commence à la fin de l'hiver pour battre son plein en juin/juillet et se termine en automne. Il y a généralement de 3 à 5 portées annuelles de 4/5 petits en moyenne.

Crâne de Campagnol roussâtre

CONCLUSION

Bien que le domaine du PDH soit riche en micromammifères, sans doute favorisés par un couvert végétal dense et hétérogène ainsi que par la présence de nombreux micro-habitats (tas de bois, murs et leurs cavités, tôles à reptiles…) indispensables à la vie secrète de ces petits animaux, jamais la reproduction de la Dame blanche n'y a été observée. Pourtant la grange, quand elle était encore en bon état, semblait un site particulièrement accueillant pour cet oiseau fortement anthropophile. Contrairement à la Chouette hulotte, l'Effraie évite les arbres touffus et les forêts en général ; les milieux ouverts sont ses terrains de chasse privilégiés (champs, prairies, friches, lisières, marais…) bien qu'elle pénètre parfois en sous-bois.

Il est donc très vraisemblable que l'absence de reproduction de l'Effraie des clochers au PDH est à mettre en relation avec le milieu beaucoup trop forestier. Enfin, les rares milieux ouverts (prairie, cheminements) qui n'excèdent pas au total un hectare ne pourraient supporter une forte pression de chasse pendant 3 mois, temps nécessaire à l'élevage des jeunes.[9]

OUVRAGES CONSULTÉS

Géroudet, P. (1965).- *Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 346 p.

Saint Girons, M.-C. (1973).- *Les mammifères de France et du Bénélux (faune marine exceptée).* Doin, Paris, 481 p.

Chaline, J., Baudvin, H., Jammot, D. et Saint Girons M.-C. (1974).- *Les proies des rapaces*. Doin, Paris, 147 p.

Fayard, A. et *al*. (ouvrage collectif).- (1984).- *Atlas des mammifères sauvages de France*. SFEPM, Paris, 299 p.

Pernot, A.- (1991) - Pelotes de réjection et régime alimentaire de la Chouette effraie près d'Ablis. *Plaines et vallons* n° 13.

Le Louarn, H., Quéré, J.-P. et Butet, A. (2003).- *Les rongeurs de France. Faunistique et biologie*. INRA éditions, Paris, 256 p.

[9] NDLR : *Letourneau (2001- Les oiseaux nicheurs remarquables du massif de Rambouillet : distribution et effectifs.* Bulletin du CERF, *14/15 : 44-51) relate un témoignage de Stéphane Rossi ayant observé la nidification de l'Effraie des clochers au Parc-d'en-Haut dans le passé, mais sans précision de date. Il fut un temps pas si éloigné où le site était beaucoup plus ouvert et par conséquence plus favorable à l'espèce.*

LES RENARDEAUX DU PARC-D'EN-HAUT EN 2007 et 2008

Texte et photos : Alain PERNOT

La présence du Renard roux *Vulpes vulpes* dans l'enceinte de la Maison Forestière du Parc-d'en-Haut (PDH) n'est pas récente. En effet, S. ROSSI, qui demeura dans cette belle maison de 1982 à 1992, nourrissait déjà le Canidé avec des ossements de volailles. Ce singulier personnage ne m'a jamais confié les observations qu'il a pu y faire, mais je sais par ses dires que les restants de volatiles disparaissaient systématiquement. Il faut préciser qu'à cette époque, le mur d'enceinte du Parc présentait de nombreuses et importantes brèches qui laissaient circuler même les plus grands mammifères. C'est ainsi qu'un visiteur anonyme écrit le 30 août 1992 sur le carnet de bord : « vu une biche dans le parc, dans la prairie, près de la deuxième maison ». La complète réfection du mur d'enceinte en 1999 interdit maintenant l'entrée des Cervidés et sangliers mais permet, par l'intermédiaire de plusieurs passages prévus à cet effet, la circulation des moyens et petits mammifères (renard, lièvre…).

Maître Goupil est d'une grande discrétion. Le plus souvent crépusculaire et nocturne, il est doté d'une méfiance extrême, d'une ouïe et d'un odorat particulièrement subtils, aussi son observation n'est-elle pas des plus aisées. Voici les rares notes antérieures à 2007 que j'ai relevées dans le carnet de bord du PDH :

- le 12/04/96 « renard dans le parc vers 18 h. ». (M. CAPITAINE) ;
- le 14/04/96 « renard dans le parc vers 21 h. ». (M. CAPITAINE) ;
- le 25/05/03 « un renardeau dans l'enceinte du Parc ». (C. LETOURNEAU) ;
- le 27/02/05 « renard au Parc… ». (A. PERNOT) ;
- le 27/08/05 « un renard… ». (A. PERNOT).

Heureusement, notre prédateur, très « distrait » au cours de ses déplacements, laisse derrière lui de nombreux indices comme les fèces (généralement bien en vue), empreintes, coulées… ce qui permet logiquement de penser qu'il est omniprésent au Parc. Le 30/01/04, Louis MANCHE note sur le carnet de bord : « Petite visite sous la neige. Des traces de renard partout… ».

Ce n'est vraiment qu'à partir de l'année 2006 que je soupçonne Maître Goupil de camoufler sa progéniture dans l'enceinte du Parc. En effet, fin juillet de cette année, L. MANCHE et moi-même remarquons que la végétation dans le bas de la prairie, en bordure du fourré de prunellier et de ronce est foulée sur plusieurs mètres carrés. Après un bref échange d'idées, nous en avons conclu que cela pourrait bien être une aire de jeu de renardeaux. Certes il n'y a pas de terrier visible, mais cet immense fouillis végétal pourrait bien en abriter un. Il faut dire que le site est particulièrement tranquille, bien pourvu en nourritures de toutes sortes (petits rongeurs, insectes, lombrics, fruits…) et les locataires, souvent absents, semblent être des non-chasseurs. Bref, que demander de plus pour y élever, en toute sécurité, une famille de renardeaux.

La prairie et la petite maison

Cet article, sans prétention scientifique, sans tableaux, sans graphiques ni courbes, relate, juste accompagné de quelques photos, les observations que j'ai pu faire de ce bel animal si fascinant et que l'on persécute sottement et inutilement depuis de nombreuses décennies.

ANNÉE 2007

Le 18 avril, je « croise » un adulte près des ruches à 13 h 20 puis de nouveau à 14 h 45 ; à chacune de mes venues, certainement pas assez discrètes et pourtant…, il s'engouffre prestement et silencieusement dans les prunelliers, ne me laissant apercevoir que sa queue touffue. Quelques 3 semaines plus tard, le 11 mai à 15 h 45 sous un

beau soleil, un adulte couché au milieu de la prairie fait une séance de rayons ultraviolets. Je l'observe aux jumelles quelques minutes puis tente de prendre doucement contact avec lui en reproduisant avec mes lèvres le cri de la souris en détresse… Connaissez-vous ? Non ? Pourtant, il existe des bons CD ! Mauvaise imitation sans doute, il me repère immédiatement et décampe sans même se retourner. Cette dernière observation me persuade définitivement que *Vulpes vulpes* cache bien sa progéniture au Parc et m'incite à multiplier mes visites. Mais dénicher ces petits chenapans n'est pas si évident. Encore faut-il être, en même temps, au bon endroit et au bon moment. C'est le dernier jour du mois de mai que mes efforts sont enfin récompensés par la découverte de 2 renardeaux, à droite, dans le fond de la prairie. D'après ARTOIS et LE GALL (1988), le maximum de naissances se situe dans la seconde quinzaine de mars. Les jeunes renards seraient donc âgés d'environ 2 mois à 2 mois et demi, ce qui semble correspondre à la description que font les deux auteurs de cette classe d'âge. Mes observations ne portent que sur 4 jours et sont, pour les 2 premiers, de courte durée. Apparemment, il n'y a que 2 petits et curieusement je ne les ai jamais vus jouer ensemble, se mordiller, se disputer une proie comme le décrit si bien HAINARD (1987). Ils sortent du fourré d'épineux (ronce et prunellier) à toute heure de la journée mais ne s'en éloignent jamais. Ils passent leur temps à se gratter les flancs et les oreilles et à renifler la végétation environnante. Ils s'étonnent de tout, du passage furtif d'un passereau, du vol nerveux d'un papillon… Je reviens le lendemain et fais mes premières photos entre 11 h 08 et 11 h 55 (pratique le numérique). Je ne retournerai les voir que les 19 et 21 juillet où je passerai plusieurs heures en leur compagnie.

Renardeau âgé d'environ 2 mois (01/06/07)

Les renardeaux sont toujours domiciliés dans l'immense massif d'épineux mais sortent désormais dans le haut de la prairie, pas très loin de la « petite maison ». Ils sont âgés maintenant d'environ 4 mois, leur museau s'est affiné, les pattes se sont allongées et ils revêtent une belle fourrure rousse. Je suis bien incapable de les individualiser physiquement mais leur comportement est bien différent. L'un est discret, timide, méfiant, voire un tantinet tristounet et se montre très peu. Quand il sort du fourré, toujours par la même coulée, il se met sur son postérieur, prend longuement le vent et inspecte méticuleusement la prairie avant de s'aventurer à découvert. L'autre est un joyeux luron, joueur invétéré, insouciant, confiant et curieux. Plusieurs fois, il est venu me renifler à moins de 4 m. alors que j'étais assis sous le pommier dans le haut de la prairie.

Les observations suivantes portent donc uniquement sur 2 jours soit environ 12 h de présence au Parc dont près de 5 h certainement en compagnie du même renardeau. La durée de ses escapades avoisine ½ h à 1 h. Les périodes d'absence (repos ?) varient entre 20 mn et 2 h. Au cours de ses sorties, le jeune Canidé musarde sur l'ensemble de la prairie récemment fauchée ; truffe au sol, il inspecte la strate herbacée et grignote de gauche à droite de menues proies comme les lombrics et divers insectes (criquets, sauterelles, bousiers…) qui représentent, d'après ARTOIS et LE GALL, près de 50 % du régime alimentaire des renardeaux. De temps en temps, il s'octroie une petite sieste au soleil suivie d'une séance de décontraction (bâillements, étirements) puis d'une légère toilette (léchage, grattage…).

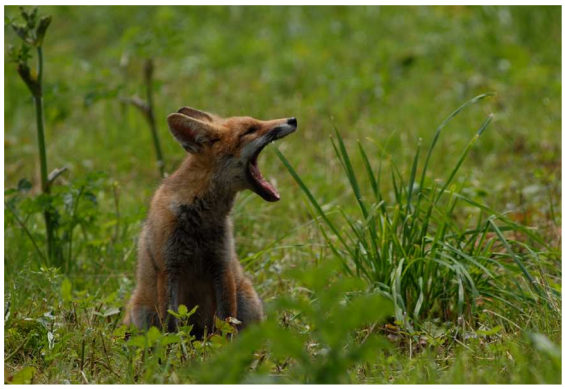

Séance de décontraction. (19/07/07)

Par cette belle journée du 19 juillet, le jeune mammifère remonte la prairie par la droite et passe ainsi sous le poirier qui laisse échapper précocement un de ses fruits. L'impact de celui-ci avec le sol déclenche chez le jeune Canidé une brève période d'excitation. En bonds juvéniles, gueule grande ouverte et langue pendante, il court à la recherche de la poire. Mon angle d'observation et la présence de ronces et d'orties sous le poirier (mal entretenue cette prairie !) ne me permettent pas de connaître la fin de ce comportement.

Le surlendemain (le 21 juillet pour ceux qui ne suivent pas), je regagne le dessous de mon arbre avec quelques pommes dans mes poches empruntées au PDH. Mon renardeau, toujours aussi friand du sirop de la rue, ne tarde pas à me rendre visite ; il est alors 14 h 40. Sans mouvement brusque, je me lève et lui lance une pomme vers le haut de la prairie, tout en lui disant textuellement : « va chercher la popomme ». La chute du fruit sur le sol déclenche à nouveau chez le jeune renard le comportement décrit ci-dessus. J'ai renouvelé plusieurs fois l'exercice, chaque fois le renardeau est allé récupérer puis cacher le fruit dans les prunelliers face à la petite maison.

Le test de la pomme. (21/07/07)

En prévision des périodes de pénurie les renards stockent à la belle saison de la nourriture dont ils retrouvent l'emplacement exact plusieurs mois après. Je ne reverrai plus ce renardeau si attachant et au comportement peu banal mais je surprendrai, plusieurs fois au mois d'août, son frère ou sa sœur, se chauffant au soleil devant le rucher.

Le test de la pomme. (21/07/07)

Au mois de septembre, un renardeau est trouvé mort le long de la D. 138 face au PDH, culbuté sans doute par un véhicule, puis un second le 6 octobre… D'après ARTOIS et LE GALL la mortalité chez les renards de moins d'un an est de l'ordre de 50 % et chez les 1 à 2 ans entre 25 et 30 %. Selon ces auteurs, les populations vulpines se renouvellent totalement en 4 ou 5 ans et, dans la nature, les individus âgés de plus de 6 ans sont extrêmement rares.

ANNÉE 2008

Si notre mammifère sème toujours ses indices de présence un peu partout, il ne se montre que très rarement et toujours dans la prairie qui est bien sûr un site d'observation privilégié :

- un individu le 27/02/08 entre 18 h 50 et 19 h, il fait alors presque nuit ;
- un autre le 21/04/08 à 20 h 10 ;
- unique observation furtive de 2 adultes le 23/06/08 à 16 h 30.

C'est à cette même date que j'observe à 17 h 40 les premiers renardeaux de l'année. Ils sortent du même fourré d'épineux que ceux de l'année dernière et bizarrement il n'y a encore (apparemment) que 2 petits alors que les portées sont généralement de 4 ou 5 renardeaux.

Remarquez la grosse tique au-dessus de son œil droit. (13/07/08)

Entre le 23/06/08 et le 29/07/08, je verrai à chacune de mes 14 visites les jeunes renards mais je ne les observerai seulement que 3 fois ensemble. Comme en 2007, jamais je ne les ai vus s'amuser, se tirer la queue, se lécher... Ils sont toujours parasités par des tiques surtout autour des yeux où la peau est plus fine mais aussi la détection plus facile (poils courts). D'ailleurs, l'un deux, celui que je verrai le plus souvent, se distingue aisément à ses petites pelades blanches sous les yeux certainement dues à ces acariens. Les renardeaux occupent tout le fond de la prairie que nous avons laissé en herbe à leur attention. Les fourrés et bois alentour semblent être utilisés pour leurs fréquentes périodes de repos. Dans les hautes herbes, les coulées sont évidentes et nombreuses mais les renardeaux y sont pratiquement invisibles et aussi silencieux qu'un chat sur la moquette. Seules les plus hautes

graminées, qui s'agitent nerveusement à leur passage, trahissent leur présence et permettent de suivre leurs cheminements. Ils ne semblent pas avoir d'habitudes bien précises mais fréquentent régulièrement le tas de foin de 2007.

C'est derrière celui-ci que, le 24/07/08, j'aperçois 2 gueules entrouvertes, face à face, qui semblent s'affronter : jeux ou querelles ? Bientôt, c'est une courte poursuite qui se termine dans le sous-bois aussitôt suivie par des cris aigus, stressants, angoissants. Entrecoupés de silence, ces pleurs de douleurs ont duré plusieurs minutes ; peu de temps après, je devine un renardeau qui sort du bois et remonte la prairie. Il est probable que l'un des deux a déjà montré sa supériorité sur son frère ou sa sœur. J'ai recherché dans la littérature si ce comportement avait déjà été observé, mais je n'ai rien trouvé.
Le 29/07/08, c'est une grande journée puisque j'ai prévu de renouveler « l'expérience de la pomme » comme en 2007. À chacune des venues de mon renardeau (celui qui a les pelades blanches sous les yeux) et que je présume être le dominant, j'ai lancé le fruit pour qu'il retombe à quelques mètres de lui ; à chaque contact de celui-ci avec le sol, l'animal prend peur et s'enfuit. Âgés maintenant de 4 mois/4 mois et demi, les renardeaux sont de plus en plus craintifs et méfiants. Les déclics de l'appareil photo les font fuir et cette forme, parfois mouvante, vert kaki, dans l'extrême fond de la prairie, les inquiète de plus en plus. Je décide donc d'utiliser à l'avenir le cabanon de la petite maison pour éviter de les perturber d'avantage.

Pendant tout le mois d'août, souvent en compagnie de J.L. SICAUD, je passerai plusieurs soirées à espionner l'Effraie des clochers à la petite maison. Chaque fois, j'en ai profité pour jeter un coup de jumelles dans la prairie, mais point de renardeaux ni d'adultes d'ailleurs. Maintenant, les petits sont grands…

Après plusieurs semaines d'absence, je prends possession de mon nouvel appartement (le cabanon). La porte grande ouverte est remplacée par un filet de camouflage. C'est le grand luxe, je suis à l'abri des intempéries et je peux me lever pour me dégourdir les articulations. Le 24/10/08, à 11 h 57, un adulte à la fourrure épaisse et à la queue fortement touffue traverse rapidement le fond de la prairie et rentre en sous-bois. Quatre jours plus tard, à 10 h 46, je me fais surprendre sur ma droite par le Canidé qui débouche de l'allée. Mais, surprise ! Ce n'est pas le même renard. Celui-ci est triste et semble malade ; pourtant il n'est pas maigre mais son pelage est hirsute, terne et surtout sa queue est fortement pelée. Je fais quelques photos avant qu'il ne disparaisse rapidement dans les prunelliers.

Dix jours après, le 03/11/08, sous un beau soleil en fin de matinée, je revois ce malheureux animal dont l'état de santé ne s'est pas amélioré. Il est resté plus d'une heure dans la prairie à se gratter flancs et ventre et à se mordiller la queue. Dans le même temps (11 h 22), un second renard apparaît un peu plus bas ; il observe son congénère qu'il évite de toute évidence en disparaissant rapidement dans les tiges sèches d'Épilobe en épis. Certes, sa fourrure est plus fournie, son poil brillant et ordonné mais une observation attentive aux jumelles montrait un début de pelade à la base de la queue. Après plusieurs recherches, j'ai pensé à la gale sarcoptique, maladie extrêmement contagieuse, qui est provoquée par un minuscule acarien *Sarcoptes scabiei* dont il existe plusieurs variétés, chacune adaptée aux différents hôtes (hommes, Canidés, Bovidés, Ovidés…). Yves FERRAND et Olivier MASTAIN de l'ONCFS confirment mon diagnostic mais sans pouvoir le prouver. À la vue d'une photo, O. MASTAIN, responsable national du réseau SAGIR (réseau national de surveillance sanitaire de la faune sauvage) répond à mon mail : « …il est très probable que ce renard soit atteint de gale. Seul un raclage cutané au niveau de la lésion permettrait de le confirmer. La gale du renard est une maladie enzootique, c'est à dire présente sur tout le territoire national. Les lésions peuvent finir par provoquer la mort des animaux, souvent après plusieurs semaines. De nombreux cas ont été rapportés depuis l'été 2008 dans plusieurs départements français. Enfin, en fonction de l'agent (il y a plusieurs types de gale), la maladie peut être transmise au chien et/ou à l'homme par contact ».

Renard atteint de la gale. (03/11/08)

Ma dernière observation de renard au PDH pour l'année 2008 date du 20 novembre.

REMERCIEMENTS

Je remercie vivement Yves FERRAND et Olivier MASTAIN qui ont bien voulu répondre à mes demandes de renseignements, les rares visiteurs du PDH qui ont noté sur le carnet de bord leurs observations et bien sûr la renarde qui a choisi la tranquillité de ce site pour y élever, 2 années consécutives, sa progéniture.

OUVRAGES CONSULTÉS

- Hainard, R. (1987) - *Les mammifères sauvages d'Europe (Insectivores, Chéiroptères, Carnivores).* Delachaux et Niestlé, Neuchâtel - Paris, 332 p.

- Artois, M. - Le Gall, A. (1988) - *Le renard.* Hatier, Faune sauvage, 188p.

Renard dans la prairie du Parc-d'en-Haut

LES DIFFÉRENTS STATUTS DE PROTECTION

Texte : Patrice GOUDIN

« Znieff ! », répondit l'expert. L'espace d'un instant j'ai regretté de ne pas avoir appris le polonais puis, ayant constaté qu'il ne s'agissait pas non plus d'un éternuement avorté, j'ai dû me rendre à l'évidence et admettre que c'était sa réponse : ce qui justifiait l'attention portée à cet endroit, c'était la directive ZNIEFF– Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique, portant sur un inventaire national de notre nature.
Souvent, au sein du CERF comme dans nos discussions avec nos partenaires, surgissent de tels acronymes, relatifs à l'étude ou à la protection d'espaces naturels. Avec le temps j'ai appris à les déchiffrer sans cependant toujours savoir quelle réalité ils recouvraient, quelle protection ils apportaient, quelles contraintes, avec quels outils et sous quelle responsabilité.
Pour tous ceux qui, comme moi, pensent encore que SIC est une abréviation latine suivant une citation et ignorent ce qu'est vraiment un Site d'Intérêt Communautaire, voici un résumé de la définition et du fonctionnement de quelques-uns de ces statuts relatifs à l'étude ou la protection de la nature.

Cet article est loin d'être exhaustif tant les administrations nationales et européennes sont créatives. Il n'a pas pour objectif de décrire les subtilités de ces outils de gestion de notre patrimoine naturel, mais seulement de permettre à chacun de mieux comprendre de quoi nous parlons et de savoir où il met les pieds quand il se promène en forêt de Rambouillet. Ainsi lorsque sa chaussure s'enfoncera dans l'humidité collante d'un marais, le/la naturaliste pourra fièrement s'écrier « Znieff ! », puis botaniser pour vérifier son intuition.

NATURA 2000, ZPS, ZSC ET SIC

Natura 2000 est un réseau européen de zones protégées présentant un intérêt particulier sur le plan écologique. Il prend en compte le fait que la nature ne connaît pas les frontières et qu'une protection efficace des espèces ne peut être envisagée que dans une vision au minimum européenne, adaptée aux déplacements naturels des espèces et aux continuums écologiques. Il se base aussi sur une volonté de concilier développement économique et social et protection de la nature.
Les zones ainsi désignées ne sont donc pas des sanctuaires mais des espaces réglementés dans lesquels les activités humaines sont encadrées afin de protéger des espèces ou des habitats définis.

L'objectif visé et aujourd'hui atteint est de protéger 20% du territoire européen terrestre et dans une certaine mesure, maritime. Chaque état est responsable du choix et de la taille des espaces ainsi que de la mise en œuvre des mesures de protection, avec une variabilité importante d'un pays à l'autre. L'ensemble, issu du sommet de Rio de 1992, aurait dû être terminé en 2000 mais de nombreux pays, dont la France, ont pris du retard et c'est seulement en 2010 que l'ensemble des sites a pu être proposé à la commission européenne pour constituer le réseau Natura 2000.

La protection s'appuie sur 2 directives - Oiseaux (1979) et Habitat (1992) - qui permettent de qualifier une zone à protéger.
Les espaces définis au titre de la directive Oiseaux sont appelés **ZPS – Zone de Protection Spéciale.**
Les espaces relatifs à la directive Habitats sont appelés **ZSC – Zone Spéciale de Conservation**. Ils sont issus de propositions des états membres constituant une liste de **SIC – Sites d'Intérêts Communautaires** – appelés ZSC en France une fois leur protection établie.
L'ensemble de ces ZPS et ZSC constitue le réseau Natura 2000.

ZPS

La protection des oiseaux ayant une relativement longue histoire, il fut facile d'utiliser les espaces déjà protégés. Ceux-ci ont été déterminés en fonction de leur importance pour la reproduction, la migration et l'alimentation des oiseaux.

ZSC

La directive habitat tient compte de deux types d'espaces :

- ceux qui présentent des habitats rares ou jouant un rôle écologique important qui sont listés dans l'annexe I de la directive,
- ceux abritant une faune ou une flore particulière (rareté, symbolique, rôle écologique) qui sont listés dans l'annexe II.

La désignation finale de ces sites est très longue à mettre en œuvre. Il faut d'abord faire des

inventaires justifiant de l'intérêt du site, le proposer à la Commission Européenne pour approbation en tant que SIC, puis établir et approuver un **DOCOB – Document d'Objectif –** sur la base duquel un arrêté ministériel sera pris pour désigner ce site comme ZSC.
Ouf !

La gestion des sites

La directive européenne n'impose aucune règle particulière, chaque état est libre de faire comme il l'entend pour assurer la protection : achat de terre, règles agro-environnementales, restauration, limitation des activités, contractualisation ….
La France a opté exclusivement pour une stratégie de contractualisation.
La gestion des sites Natura 2000 en France est décentralisée et confiée à des collectivités territoriales. Elle est donc très variable d'un endroit à l'autre.
Le gestionnaire désigne un opérateur technique qui organise un Comité de Pilotage, regroupant des représentants des acteurs de terrain (associations, agriculteurs, collectivités,…), chargé de rédiger le DOCOB. Celui-ci servira de base pour toutes les règles d'utilisation du site, les contrats avec les agriculteurs ou entreprises, la rédaction d'une charte de bonnes pratiques, etc.
Cela passe par une phase d'inventaires faunistiques et floristiques auxquels participent activement les associations naturalistes.
Chaque état définit les modes de financement permettant une restauration de sites, un sauvetage d'espèce, un entretien (mares par ex.) ou un dédommagement lié à la limitation des activités. Ces fonds peuvent être publics (cas général en France) ou faire l'objet de partenariats Public / Privé.

Intérêts spécifiques de Natura 2000

La notion de réseau européen et la prise en compte des continuums écologiques permettent de s'affranchir des frontières administratives artificielles et de mieux protéger habitats et espèces.
La concertation, donc l'implication plus forte des citoyens et des administrations locales, doit permettre un meilleur respect des règles de protection et servir aussi la diffusion de l'information dans la population.

Limites de l'intérêt du réseau Natura 2000

La protection est limitée par la possibilité d'activités humaines dans les zones concernées.
Les associations doivent rester vigilantes face aux autorisations d'activité (voir combat des Vieilles Bergeries fin 2009).
On observe une grande variabilité de la protection réelle liée à la décentralisation et à la contractualisation.
La lourdeur et la lenteur du processus sont inefficaces faces à certains appétits.

Implication du CERF

Deux zones sont concernées sur le massif de Rambouillet.
Le CERF a participé à de nombreux inventaires notamment au titre de la directive Oiseaux. Il participe au comité de pilotage et à la rédaction du DOCOB à deux niveaux : experts et utilisateurs.

Pour plus de renseignements, voir les sites de :

- Natura 2000, http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/
- l'INPN - Inventaire National du Patrimoine Naturel

http://inpn.mnhn.fr/ , onglet espaces, puis entrez un nom de lieu (Rambouillet par exemple).

LES RÉSERVES BIOLOGIQUES

L'État possède 10 % de la forêt française, les collectivités locales 15 %. Sur le massif de Rambouillet 55 % de la surface est en domanial. Ces forêts sont gérées par l'ONF dont une des missions est la conservation de la biodiversité. À ce titre certaines parcelles font l'objet d'une attention toute particulière et ne sont pas soumises aux affres de la rentabilité économique et du productivisme. Mieux, l'ONF intervient pour restaurer le milieu, le protéger ou l'entretenir. Ce sont les fameuses RBD et RBI dont vous connaissez au moins l'une d'elles : le Parc-d'en-Haut !
Elles sont destinées à protéger des habitats ou des espèces remarquables ou rares. Elles peuvent comprendre des espaces non-boisés comme les tourbières par exemple.
Deux types de Réserves Biologiques sont possibles : intégrale ou dirigée.

Réserve Biologique Intégrale - RBI

Il est interdit de s'y livrer à la moindre activité humaine ou d'y pénétrer sauf autorisation spéciale dans un but scientifique (inventaire, suivi) ou de sécurité (incendie). L'objectif est de laisser la nature suivre son cours. Les individus se développent et disparaissent naturellement, les espèces cohabitent ou rentrent en compétition sans aide ni entrave.

Le choix du site est important car il serait peu intéressant de mettre en RBI un espace déjà trop artificialisé, en monoculture ou pris dans les griffes d'espèces envahissantes.
Il faut d'autre part que la taille soit suffisante pour permettre un véritable développement de certaines espèces. C'est souvent une pierre d'achoppement entre les naturalistes et l'ONF. Des panneaux marquent parfois l'interdiction d'accès.

Réserve Biologique Dirigée – RBD

Le gestionnaire intervient le moins possible et toujours dans le cadre d'une protection d'espèces ou d'habitats. Il s'agit d'interventions dans un but de conservation ou de restauration, par exemple l'entretien d'une mare forestière, l'étrépage d'une zone tourbeuse (Marais du Cerisaie). Le public est autorisé à y pénétrer comme dans la RBD de l'Étang-Neuf qui est traversée par un GR. Cependant, afin d'éviter l'afflux de curieux, ces zones ne sont pas signalées.

Règles de gestion

L'État est maître chez lui, c'est donc lui qui après d'éventuelles (et toujours chaleureuses !) discussions avec les associations définit les périmètres de protection des zones concernées. Cependant, pour chaque réserve, un comité consultatif constitué d'associations, de scientifiques et d'administrations établit un plan de gestion indépendant de celui de l'aménagement forestier qui est validé par le CNPN (Conseil national du patrimoine naturel).

Intérêt des Réserves Biologiques

Les RBI sont de formidables lieux d'étude de la dynamique des écosystèmes forestiers et en particulier des espèces saproxyliques (qui se nourrissent de bois mort) qui disparaissent de nos forêts trop bien entretenues. Elles permettent notamment d'étudier la régénération des espèces et leur dissémination, les dynamiques de biodiversité et d'une manière générale d'observer des processus qui n'existent quasiment plus dans notre pays.
Les RBD participent à la protection d'espèces ou d'habitats devenus rares ou particulièrement riches, y compris des écosystèmes particuliers liés à la présence humaine comme le Marais du Cerisaie ou le Parc-d'en-Haut. Elles peuvent, sous réserve de précautions, être d'un grand intérêt pédagogique en permettant de présenter in situ la nature à l'œuvre.

Limites

La taille et l'isolement des RBI, leur entourage qui peut être polluant ou pollué, la difficulté à faire respecter l'interdiction d'accès limitent le côté purement naturel des processus en œuvre dans les RBI.
Les RBD restent très fragiles du fait de l'accueil du public et gardent un caractère artificiel puisque entretenues par l'homme.

L'implication du CERF

Le CERF fait régulièrement des propositions de gestion des RBD à l'ONF et est de fait l'opérateur de terrain de la RBD du Parc-d'en-Haut.

ZNIEFF

Une ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique) est un lieu sur lequel est effectué un inventaire de la faune et de la flore. C'est donc une maille du grand programme d'inventaire naturaliste lancé en 1982 sous l'égide d'Huguette Bouchardeau. Il a pour but de recenser toutes les zones d'intérêt patrimonial naturel.
Cet inventaire sert notamment à établir la SCAP (Stratégie de création des aires protégées) et à réaliser des études d'impact.
Ce n'est pas une mesure de protection, le classement indique l'intérêt mais ne confère aucun statut.

Les inventaires, auxquels participent des associations naturalistes, sont validés au niveau régional par le CSRPN (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel) et au niveau national par le MNHN (Muséum national d'histoire naturelle).

Il existe deux types de ZNIEFF :

- Type I : de superficie réduite, ces zones comportent au moins une espèce rare ou menacée et ont un intérêt fonctionnel écologique important.
- Type II : ce sont de grands ensembles pouvant inclure des zones de type I, généralement peu modifiés depuis longtemps et qui présentent un grand potentiel biologique et paysager.

Intérêt

Les ZNIEFF sont devenues des références et peuvent faire partie d'un argumentaire en cas d'action juridique pour protéger certains espaces menacés par des constructions.
Le programme en lui-même, par son caractère systématique, son ampleur territoriale et sa mise à jour continue, est une immense source de données

scientifiques pour mieux connaître et comprendre notre territoire.

Limites

Il s'agit seulement d'un inventaire qui n'implique aucune contrainte au propriétaire même si les documents d'urbanisme doivent en tenir compte.
À la suite d'un classement en ZNIEFF il peut y avoir des recommandations mais pas d'obligation d'établir un plan de gestion ou des règles particulières. Cela peut être une étape avant un classement en ZSC qui, lui, impose des règles.

RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE / NATIONALE – RNR / RNN

Les Réserves Naturelles sont des espaces de petite taille – contrairement aux parcs naturels – destinés à assurer la protection de zones géologiques, d'espèces ou d'habitats menacés ou présentant un intérêt scientifique particulier.
En principe, la réserve est nationale lorsque les éléments protégés sont d'intérêt national ou lorsqu'elle sert la mise en oeuvre de conventions internationales. C'est l'état qui procède au classement.
La réserve est régionale lorsque les éléments protégés sont intéressants au niveau régional uniquement. C'est alors le Conseil Régional qui établit le classement.
Cependant, avec la décentralisation et la RGPP, c'est surtout une question de budget et de volonté qui, dans la réalité, préside au choix du classement car c'est de ce dernier que dépend l'origine du financement des mesures de protection, région ou état.

Une zone peut être proposée au classement en RNR ou RNN par une association, une collectivité territoriale ou une administration qui monte un dossier présentant l'intérêt du site. En effet, il faut obtenir l'accord des propriétaires et des gestionnaires pour instaurer une réserve. À défaut, si le site est vraiment exceptionnel, le Conseil des Ministres ou le Conseil d'État peut passer outre l'accord des propriétaires et agir par décret.

C'est dans tous les cas un long processus de recensement des espèces, de validation par le CNPN pour les RNN et le CSRPN pour les RNR, et de concertation avec les acteurs locaux afin de définir le périmètre retenu, le plan et les règles de gestion appliquées.

La mise en place des actions de protection est confiée à un gestionnaire ; association, Parc régional, collectivité...
Un comité consultatif composé de représentants de l'État, d'élus, d'associations, de propriétaires veille à la mise en œuvre correcte du plan de gestion et des actions décidées.
Un comité scientifique fournit les informations nécessaires à cette surveillance et aux décisions de gestion. Il est souvent composé en tout ou partie de membres du CSRPN.

Intérêt

La protection est vraiment adaptée à chaque lieu car chaque réserve écrit son propre plan de gestion interdisant, limitant ou encadrant les activités humaines pouvant s'y dérouler en fonction de ce qui est protégé et en tenant compte des activités traditionnelles. La nécessité de la concertation et la surveillance scientifique sont des facteurs de pérennisation d'une protection effective.
L'initiative peut venir d'associations locales souvent plus enthousiastes que les pouvoirs publics.

Limites

Le plan de gestion est établi pour 5 ans, après quoi il est redéfini. Le statut de Réserve peut alors éventuellement être supprimé.
Le processus, lourd et long, limite la possibilité d'action réelle des associations locales par manque de temps et de moyens.
Les changements politiques ou les transferts des compétences peuvent remettre en cause les moyens réels d'assurer la protection.

Implication du CERF

En 1995, le CERF a établi un dossier proposant une réserve naturelle autour des Étangs de Saint-Hubert / Hollande. Ceci n'a pu aboutir, faute d'accord des parties prenantes, mais le document a servi à établir la ZPS FR1112011 et est cité sur le site de l'INPN.
En 2011, le groupe Zones humides / Saint-Hubert a relancé une action pour un classement en RNN avec la collaboration de la SNPN et du CORIF. Un pré-dossier a été déposé à la DRIEE et les contacts pris avec le gestionnaire (SMAGER).
Affaire à suivre....

APB

L'Arrêté préfectoral de protection de biotope, aussi nommé ***Arrêté de Biotope***, c'est la mesure de protection la plus souple et la plus rapide mais aussi la moins efficace à long terme. C'est un arrêté pris

par le préfet sans obligation de concertation. Seules la direction régionale compétente sur les questions de gestion de la nature et la chambre d'agriculture doivent être consultées pour avis, ainsi que l'ONF pour les parties soumises au régime forestier. L'arrêté définit les activités humaines prohibées, soumises à autorisation ou réglementation particulière. Il peut s'appliquer aussi bien à des terrains privés que publics.

Intérêt

Il s'agit d'une mesure de protection du milieu nécessaire à la survie ou au développement de certaines espèces déjà protégées par ailleurs. Il peut s'agir aussi bien d'un milieu naturel qu'artificiel ou d'un bâtiment. C'est donc intéressant sachant que la plupart des espèces souffrent en premier lieu d'une destruction de leur habitat. D'autre part c'est une mesure très rapide qui convient bien aux cas d'urgence. L'arrêté perdure même en cas de vente ou de changement de statut du terrain concerné.

Limites

L'arrêté peut être modifié ou supprimé aussi facilement qu'il est pris.
D'autre part, seul l'habitat de certaines espèces étant protégé, tout le reste ne l'est pas et cela ne va pas dans le sens d'une conservation générale de la biodiversité d'un lieu. Certaines activités comme la chasse, bien que perturbante pour des espèces menacées, peuvent être autorisées tant qu'elles ne détruisent pas le biotope concerné.
Il ne peut donc s'agir que d'une mesure d'urgence avant une étude aboutissant à un classement plus contraignant.

FORÊT DE PROTECTION

La forêt de Rambouillet a été classée en Forêt de Protection par décret du Conseil d'État en Septembre 2009. Ce statut a pour objet de conserver le caractère forestier d'un territoire comprenant aussi bien des parcelles publiques que privées.
La définition du périmètre concerné ainsi que les règles s'y appliquant font suite à un long processus de concertation avec les communes, les acteurs économiques (agriculteurs, forestiers, développement touristique), les associations de protection et d'utilisateurs (chasseurs etc.) et l'ONF. À Rambouillet, cette concertation a duré 10 ans.

Intérêt
Le classement empêche toute construction (route, bâtiment) ou utilisation autre que forestière (agriculture) du territoire concerné. Il est donc efficace contre la spéculation foncière ou les destructions industrielles. Toute modification des règles ou extension du périmètre doit suivre le même processus, très lourd. C'est donc une protection durable.

Limites

La gestion de la forêt reste la même que celle d'une forêt « normale ». L'ONF ou les propriétaires privés peuvent toujours procéder à des coupes massives tant que cela reste dans le plan de gestion existant. Les activités touristiques, la chasse et autres loisirs n'y sont pas plus sévèrement réglementés qu'ailleurs. Le sous-sol n'est pas protégé tant que la capacité de boisement n'est pas affectée. Les recherches déclarées d'utilité publique pour capter l'eau à destination de l'alimentation humaine y sont expressément autorisées.

Implication du CERF

Le CERF a fait partie des associations consultées pour l'établissement de ce statut au massif de Rambouillet et fait partie du Comité Consultatif Scientifique et des Utilisateurs de la forêt de protection de Rambouillet. A noter que celui-ci n'a aucun pouvoir et se résume à une réunion annuelle permettant à la préfecture de faire de belles présentations.

RÉSERVE DE BIOSPHÈRE

Il s'agit d'un label international issu de la conférence de Séville de 1975 qui n'impose aucune réglementation particulière.
L'objectif est en fait de créer des aires de protection génétiques, écologiques, culturelles, paysagères dans une optique de développement durable. La particularité est que la protection est en grande partie définie et assurée par les populations locales qui doivent donc y trouver un intérêt : écotourisme, protection des modes de vie traditionnels, assurance de ne pas être exproprié ...
Une réserve comprend typiquement une zone centrale très protégée, une zone intermédiaire dédiée à l'éducation et l'écotourisme, une zone de transition comprenant des activités humaines « douces », notamment agricoles et des habitats humains.

Intérêt

L'association des populations doit garantir un respect à long terme et limiter les conflits entre économie et écologie.

Limites

Le manque d'impératifs légaux limite la portée de la protection et la cohérence entre les différentes réserves.

Ce statut n'est pas utilisé sur notre massif. Il existe une réserve de biosphère sur celui de Fontainebleau.

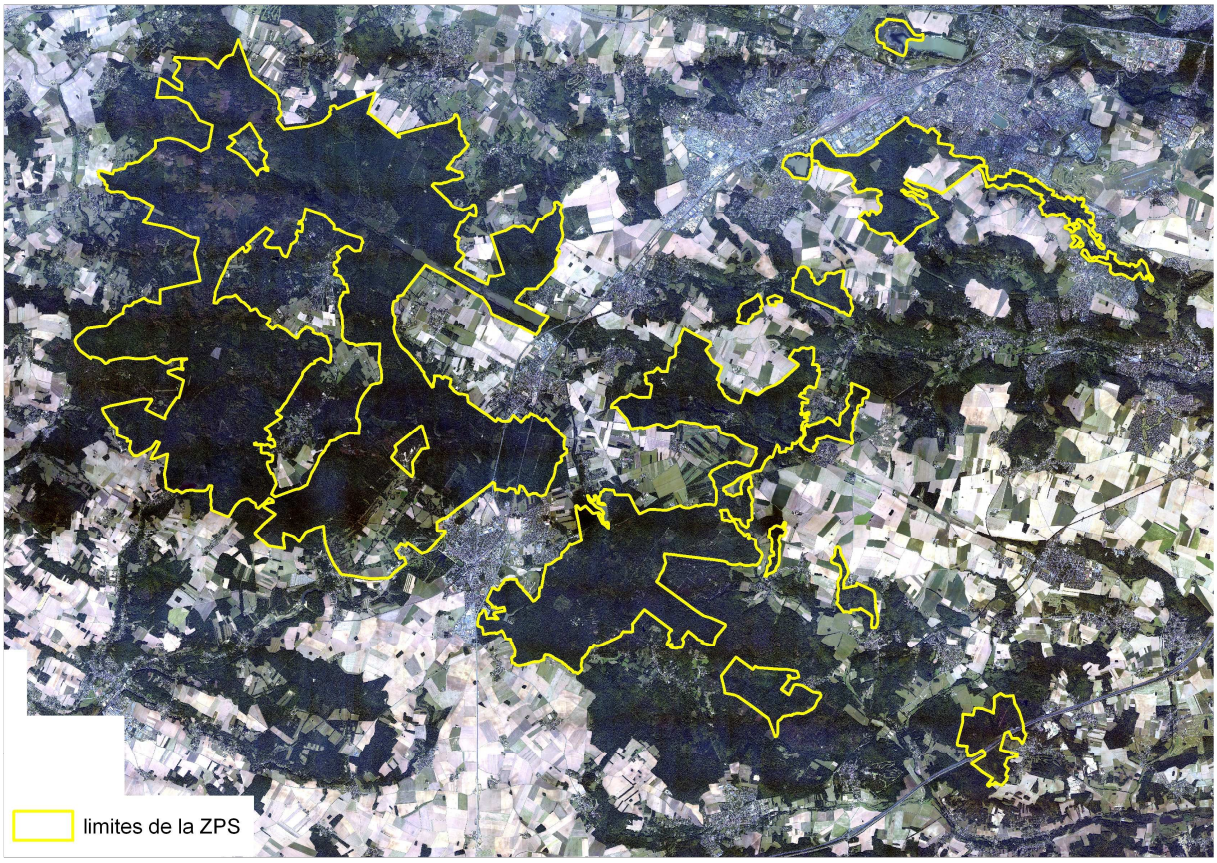

ZPS « massif de Rambouillet et zones humides proches »
Fond : orthophoto 2008, cartographie : BC - IAU

POUR EN SAVOIR PLUS

Quelques sites Internet à consulter :

Plusieurs statuts peuvent s'appliquer à un même espace, ce que l'on pourra vérifier sur les fonds de carte mis en ligne par la DRIEE : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_et_Biodiversite.map

Pour plus de détails sur le plan juridique, vous pouvez visiter l'excellent site : http://droitnature.free.fr/index.htm qui présente un historique et un décryptage du droit de la nature : les statuts, les conventions, les traités, les procédures … expliqués pour les nuls !

Et aussi :
http://www.natura2000.fr/ : le site du réseau en France
http://inpn.mnhn.fr/ : tout sur les zones et les espèces protégées en France
www.reserves-naturelles.org/ : le portail des réserves françaises
http://www.mab-france.org/ : les réserves de biosphère en France

NOS QUATRE SAISONS EN PROVERBES ET DICTONS (II)

Rassemblés par Alain PERNOT

Quand, au printemps, la lune est claire, peu de noix espère ; si la lune est trouble, la noix redouble.
Doux hiver, printemps desséché, pénible hiver, printemps mouillé.
Quand le printemps tient rigueur, l'année sera bonne aux pêcheurs.
Il faut plus d'une hirondelle pour amener le printemps.
Juin froid et pluvieux, tôt l'an sera grincheux.
Mai sans rose rend l'âme morose.
Brouillard en mars, gelée en mai.
Eau de juin ruine le moulin.

À la mi août, l'hiver se noue.
Au mois d'août, le vent est fou.
Juillet ensoleillé remplit cave et grenier.
À la mi-août, les noix ont le ventre roux.
Août mûrit les fruits, septembre les cueille.
Entre juillet et août le boire est de bon goût.
Si juin fait la quantité septembre fait la qualité.
Temps trop beau en août, annonce hiver en courroux.

L'hiver donne le froid, le printemps la verdure, l'été le blé et l'automne le bon vin.
À la Sainte-Claire, s'il éclaire et tonne, c'est l'annonce d'un bel automne.
L'hirondelle en septembre abandonne le ciel refroidi de l'automne.
Tels les trois premiers jours d'août, tel le temps de l'automne.
Celui qui goûte trop en automne, boit à la fontaine en été.
Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise.
Février qui gèle et tonne, annonce un bel automne.
Les agneaux de l'automne sont toujours faibles.

L'été recueille, l'hiver mange.
Mars venteux, verger pommeux.
À la Saint-Siméon, la neige et les tisons
Jour de l'an beau, mois d'août très chaud.
Février bon mois pour semer carottes et pois.
Rosée à la Chandeleur, hiver à sa dernière demeure.
Si l'hiver est chargé d'eau, l'été ne sera que plus beau.
S'il gèle à la Saint-Raymond, l'hiver sera rude et long.

Le Parc-d'en-Haut en hiver
Photo : Alain Pernot

POÈME

LE PARC-D'EN-HAUT

Dormant au sein des bois, il est une maison
Qui charme le passant sous sa façade ocrée.
Une treille y déploie des pampres à foison
Rehaussant de ses volets la teinte bleutée.
Près de la porte, à l'ombre d'un rosier ancien,
Un vieux banc de pierre invite à la rêverie.
Du passé, des jours présents il est le gardien,
Témoin hors d'âge d'une paisible harmonie.

Brume nacrée, fluidité de l'aube grise,
Quand descend un trille des nuées tout là-haut,
Qu'il est reposant de savourer l'heure exquise
À la maison du Parc-d'en-Haut…

De l'herbe croît entre les pavés de l'entrée,
Où de vieux pommiers accueillent piafs et mésanges,
Et la sittelle enfouit son trésor sous l'usnée,
Tandis que s'envolent les mousses des sporanges.
Un sentier grignote son chemin dans les ronces,
Royaume d'une famille de renardeaux
Qui folâtrent parmi centaurées et raiponces,
Vague vivante à l'ombre des rameaux nouveaux.

Brume nacrée, fluidité de l'aube grise,
Quand miaule une buse dans le ciel tout là-haut,
Qu'il est reposant de savourer l'aube grise,
À la maison du Parc-d'en-Haut.

Des senteurs grisantes montent des graminées
Où rit le vent dans la lumière diaprée d'ombre.
Menant sa danse, il nous conduit vers les aunées
Qui près de la mare, croissent dans la pénombre.
Les nénuphars moirent la nappe somnolente
Qu'éveille parfois le roucoulis des rainettes.
Chut ! Laissez s'assoupir la nature indolente
À l'ombre des buissons où nichent les fauvettes.

Brume nacrée, fluidité de l'aube grise,
Quand moutonne le ciel irisé tout là-haut,
Qu'il est reposant de savourer l'heure exquise,
À la maison du Parc-d'en-Haut.

SIRIGI 2005

Les jardiniers du Parc-d'en-Haut : L'entretien des nichoirs (en haut), le jardin potager (en bas)
Photos : Louis Manche

Quelques aspects de la mare
Photos : Christian Letourneau (haut), Bernard Cauchetier (bas)